



un avenir incertain ?

Enfants et conflit armé en République centrafricaine

iDMC internal
displacement
monitoring
centre

WATCH LIST ON CHILDREN AND ARMED CONFLICT

Mai 2011

A propos de Watchlist

Watchlist on Children and Armed Conflict (Watchlist) s'efforce de mettre un terme aux violations commises contre les enfants dans les conflits armés et de garantir leurs droits. En tant que réseau mondial, Watchlist crée des partenariats entre les organisations non gouvernementales locales, nationales et internationales, renforçant leurs capacités et leurs forces mutuelles. En travaillant ensemble, nous recueillons et diffusons stratégiquement des informations sur les violations commises contre les enfants dans les conflits dans l'objectif d'influencer les décideurs clés pour qu'ils élaborent et mettent en œuvre des programmes et des politiques qui protègent réellement les enfants.

Pour plus d'informations sur Watchlist ou sur des rapports spécifiques, contacter :
watchlist@watchlist.org / www.watchlist.org

A propos de l'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC)

L'Observatoire des situations de déplacement interne (Internal Displacement Monitoring Centre, IDMC) a été créé par le Conseil norvégien pour les réfugiés en 1998, à la demande des Nations Unies, afin d'élaborer une base de données mondiale sur le déplacement interne. Plus de dix ans après, l'IDMC demeure la principale source d'informations et d'analyses sur les déplacements internes provoqués par les conflits et la violence dans le monde. Les principales activités de l'IDMC comprennent le suivi et l'élaboration de rapports sur les déplacements internes provoqués par les conflits, la violence généralisée et les violations des droits de l'homme, la formation et le renforcement des capacités en matière de protection des personnes déplacées et la contribution au développement de normes et de directives sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées.

Pour plus d'informations, consulter le site www.internal-displacement.org

Remerciements

Ce rapport a été rédigé pour Watchlist et IDMC par Laura Perez sur la base de ses recherches. Watchlist et IDMC tiennent à remercier vivement la Cooperazione Internazionale (COOPI), le Conseil danois pour les réfugiés (Danish Refugee Council, DRC) et le Comité international de secours (International Rescue Committee, IRC) pour avoir rendu cette étude possible en facilitant les entretiens et les discussions de groupe avec des enfants touchés par les conflits armés et en fournissant une assistance, un hébergement, des moyens de transport et une sécurité dans leurs bureaux respectifs sur le terrain. Watchlist et IDMC sont également reconnaissants envers le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour leur aide pour l'organisation des déplacements et la logistique.

Des remerciements particuliers sont adressés à Marzia Vigliaroni et Moumini Maibe de la COOPI, Alberta Santini, Patrice Effebi et Gervais Ngovon du DRC, et Brooke Lauten, Hervé Gauthier Ndanous, Hervé Fulbert Balehozo et Thibault Ephrem Doguela de l'IRC.

Crédits photo

Photo de couverture et page 3 : Peter Biro / IRC

Pages 10, 12, 14, 16, 20, 29, 34, 36, 40 : Pierre Holtz pour UNICEF/www.hdptcar.net

Page 26: Laura Perez/IDMC/janvier 2011

Note : les personnes figurant sur les photos présentées dans ce rapport ne sont pas nécessairement des victimes ou des rescapées de violations des droits de l'homme ou d'autres abus.

Concept et design graphique : Green Communication Design inc. www.greencom.ca

un avenir incertain ?

Enfants et conflit armé en République centrafricaine

Carte de la République centrafricaine



Table des matières

Liste des acronymes.....	2
Résumé exécutif et recommandations.....	3
Méthodologie.....	10
Contexte.....	12
PARTIE I: L'IMPACT DU CONFLIT ARMÉ SUR LES ENFANTS	15
Enlèvement d'enfants.....	16
L'Armée de résistance du Seigneur (LRA).....	16
Réunification: un long voyage pour rentrer à la maison.....	18
Impunité: faire face aux auteurs d'abus de la LRA.....	19
Recrutement ou utilisation d'enfants soldats.....	20
Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP).....	20
Groupes d'autodéfense communautaire.....	21
Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD).....	23
Attaques contre des écoles.....	26
Fermeture des écoles.....	27
Occupation militaire des écoles.....	27
Attaques contre les enseignants.....	27
Refus de l'accès humanitaire aux enfants.....	29
Contraintes d'accès.....	29
Impact sur les besoins.....	31
PARTIE II: PROTÉGER LES ENFANTS CONTRE LES VIOLATIONS	35
Résolution 1612 du Conseil de sécurité.....	36
Travail de terrain: Mécanisme de suivi et de communication de l'information (MRM).....	36
Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés.....	38
Autres mécanismes onusiens.....	40
La Commission de consolidation de la paix.....	40
Le groupe sectoriel de protection.....	41
Notes.....	43
Législation nationale applicable à la protection des enfants.....	46
Normes internationales.....	47
Sources.....	49

Liste des acronymes

APRD	Armée populaire pour la restauration de la démocratie
BINUCA	Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine
RCA	République centrafricaine
COOPI	Coopération internationale (Cooperazione Internazionale)
CPJP	Convention des patriotes pour la justice et la paix
DDR	Désarmement, démobilisation et réintégration
DRC	Conseil danois pour les réfugiés (Danish Refugee Council)
RDC	République démocratique du Congo
ECHO	Service d'aide humanitaire de la Commission européenne
UE	Union européenne
FACA	Forces armées centrafricaines
FOMUC	Force multinationale en Centrafrique
CPI	Cour pénale internationale
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
PDI	Personne déplacée interne
IRC	Comité international de secours (International Rescue Committee)
LRA	Armée de résistance du Seigneur (Lord's Resistance Army)
MICOPAX	Mission de consolidation de la paix en Centrafrique
MINURCAT	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
MRM	Mécanisme de suivi et de communication de l'information
MONUC	Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo
ONG	Organisation non gouvernementale
OCHA	Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires
OFDA	Bureau pour l'Assistance en cas de catastrophe à l'étranger (United States Office of Foreign Disaster Assistance)
CCP	Commission des Nations Unies de consolidation de la paix
FCP	Fonds des Nations Unies de consolidation de la paix
APLS	Armée populaire de libération du Soudan (Sudan's People Liberation Army)
UFDR	Union des forces démocratiques pour le rassemblement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UPDF	Force de défense populaire de l'Ouganda (Uganda People's Defense Force)
USAID	Agence des Etats-Unis pour le développement international (United States Agency for International Development)
PAM	Programme alimentaire mondial

résumé exécutif et recommandations



Afin d'informer les décideurs à un moment crucial après la réélection en janvier 2011 du Président François Bozizé à la tête de la République centrafricaine (RCA), les ONG Watchlist on Children and Armed Conflict (Watchlist) et IDMC (Observatoire des situations de déplacement interne) ont mutualisé leurs forces pour effectuer une mission de terrain de quatre semaines en RCA afin de faire des recherches et de rédiger un rapport sur la situation des enfants touchés par le conflit armé. Nous avons trouvé des preuves montrant qu'au moins quatre des six abus graves faisant l'objet d'une surveillance dans le cadre de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité des Nations Unies sont toujours commis contre des enfants en RCA : l'enlèvement d'enfants, le recrutement ou l'emploi d'enfants soldats, les attaques contre des écoles et le refus d'autoriser l'accès des organisations humanitaires aux enfants.

La RCA est située au cœur d'une des régions les plus instables du monde, avec des frontières communes avec le Tchad, la République démocratique du Congo (RDC) et le Soudan. La RCA possède également certains des pires indicateurs humanitaires dans le monde et se classe au quatrième rang des crises humanitaires les plus mal dotées en fonds et les plus ignorées dans le monde. En outre, la population centrafricaine souffre d'un gouvernement faible, peu soutenu par la communauté internationale et incapable de la protéger contre la violence et de satisfaire ses besoins urgents en matière de nutrition, d'eau et assainissement, de soins de santé et d'éducation.

En RCA, les enfants sont confrontés à des abus et des violations graves de leurs droits humains. De nombreux groupes armés sévissent dans l'ensemble du pays, terrorisant les communautés et enlevant les enfants. Trois groupes en particulier sont responsables de crimes atroces à l'égard des enfants et commettent encore quatre des six abus graves contre des enfants centrafricains.

L'Armée de résistance du Seigneur (LRA), qui terrorise les communautés et enlève des enfants au nord de l'Ouganda depuis des années, a plus récemment été repoussée dans des zones reculées des pays voisins, notamment la RCA, où elle a attaqué des villages et enlevé des enfants. La Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP) est le seul groupe armé qui combat encore le gouvernement. Ce dernier recruterait ou emploierait des enfants soldats et attaquerait des écoles dans le nord-est. Des groupes d'autodéfense, créés par les communautés pour se protéger contre les attaques, recrutent des enfants dès l'âge de 12 ans et les utilisent pour combattre.

Pour ne rien arranger, les systèmes de surveillance des violations et de protection et d'assistance des enfants en RCA sont quasiment inexistants. Par exemple, le mécanisme de suivi et de communication de l'information (MRM) des Nations Unies, créé par la résolution 1612 du Conseil de sécurité des Nations Unies pour répondre aux six abus graves commis contre des enfants, est pratiquement en sommeil depuis sa mise en place en RCA en 2008. En RCA, ce mécanisme n'a bénéficié que d'un soutien opérationnel minimal de la part de la communauté internationale. Des financements insuffisants et un manque de sensibilisation et de connaissance de ce mécanisme par les agences de l'ONU ont encore aggravé la situation. En outre, peu d'organisations non gouvernementales (ONG) avec un mandat de protection travaillant en RCA se concentrent sur les questions relatives aux enfants ou offrent une aide spécialisée comme des soins psychosociaux. Par conséquent, les violations perpétrées contre les enfants en RCA sont insuffisamment signalées.

Il existe d'autres mécanismes onusiens en RCA susceptibles d'aider à protéger les enfants forcés de rejoindre des groupes armés. La Commission de consolidation de la paix (CCP) soutient les

pays émergent des conflits, comme la RCA, dont les gouvernements ont demandé l'assistance de la communauté internationale. En RCA, la CCP travaille dans de nombreux domaines, comme la réforme du secteur de la sécurité qui comprend la démobilisation, le désarmement et la réintégration (DDR) des enfants soldats. Bien qu'elle ait réussi à mobiliser des fonds pour la RCA, elle n'a pas donné la priorité aux programmes de réintégration dans l'allocation des financements.

En RCA, le Groupe sectoriel sur la protection, dans le cadre de l'approche de responsabilité sectorielle de l'ONU visant à renforcer les partenariats et à assurer une prévisibilité et une responsabilisation plus importantes, a récemment réactivé le sous-groupe sectoriel sur la protection de l'enfant piloté par l'UNICEF et le HCR et a créé le sous-groupe sectoriel sur la violence liée au genre, sous le pilotage de l'UNICEF et du FNUAP. Son succès en matière de protection des enfants touchés par les conflits armés reposera sur sa capacité à mettre en place des systèmes complémentaires pour recueillir des données au sein des sous-groupes sectoriels pertinents et sa capacité à partager ces informations avec le mécanisme de suivi et de communication de l'information.

La signature d'un plan d'action, un accord entre un groupe armé et les Nations Unies indiquant un engagement à mettre un terme au recrutement ou à l'emploi d'enfants soldats et soulignant des étapes concrètes et fixées dans le temps pour leur libération, constituerait une étape importante vers l'amélioration de la protection des enfants dans le conflit armé en RCA. Aucun des groupes armés en RCA n'a cependant signé de plan d'action.

1. Conclusions :

Enlèvement d'enfants : L'Armée de résistance du Seigneur (LRA)

Lorsqu'ils sont retenus en captivité par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), les garçons enlevés à Obo, dans le sud-est de la RCA, sont entraînés à l'emploi des armes avec lesquelles ils sont forcés de commettre des atrocités comme le pillage et l'incendie de villages, l'assassinat de villageois et l'enlèvement d'autres enfants. Des filles centrafricaines sont forcées de faire des travaux domestiques comme faire la cuisine, nettoyer et aller chercher l'eau, et sont données comme esclaves sexuelles aux commandants de la LRA. Les enfants qui parviennent à s'échapper rencontrent de grandes difficultés pour rentrer chez eux – un voyage qui dure dans certains cas presque aussi longtemps que le temps passé en captivité, soit jusqu'à dix mois. Ils bénéficient rarement des soins psychosociaux dont ils ont tant besoin ou de l'assistance adéquate pour se guérir de ces expériences traumatisantes.

Recrutement ou emploi d'enfants soldats : la Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP)

Bien que des rapports indiquent que la Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP) continue de recruter des enfants, l'absence d'accès des organisations humanitaires aux régions situées au nord-est près de Ndélé, sous le contrôle de la CPJP, a rendu impossible pour la communauté humanitaire de recueillir des informations sur le nombre d'enfants susceptibles d'avoir été recrutés par la CPJP, le nombre de filles parmi eux, le nombre de victimes de violence sexuelle et la volonté de la CPJP de libérer des enfants parmi ses rangs.

Groupes d'autodéfense

Les communautés à Bocaranga et Obo, dans le nord-ouest et le sud-est du pays, ont formé des groupes d'autodéfense. Les enfants recrutés par ces groupes peuvent se retrouver en première ligne des combats lorsque, dans le cadre de leur rôle au sein des groupes, ils effectuent des patrouilles de nuit avec leurs parents. Obligés de travailler de nuit pour défendre leurs communautés et, par conséquent, incapables de fréquenter l'école pendant la journée, ces enfants manquent d'importantes étapes de leur développement et leur bien-être à long terme est compromis.

Programmes de réintégration durable : Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD)

Si les programmes de désarmement et de démobilisation dans les villes de Paoua et de Bocaranga, au nord-ouest, ont facilité la libération de 535 enfants retenus par l'Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD) – le plus important groupe armé en RCA – des programmes de réintégration durable, insuffisants à l'heure actuelle, devraient être développés pour empêcher que les enfants libérés ne retournent vers la violence et pour leur permettre de contribuer au futur développement économique de la région.

Attaques contre des écoles

En RCA, les groupes armés ont pillé, brûlé et détruit des écoles en attaquant des villages et ont occupé des écoles à des fins militaires, détruisant encore davantage un système d'éducation déjà fragile. Des enseignants ont été menacés ou attaqués et des écoles ont été fermées en raison de l'insécurité et du manque d'enseignants.

Refus d'autoriser l'accès des organisations humanitaires aux enfants

Il existe peu d'aide humanitaire disponible en RCA, en particulier dans les zones de conflit, où les enfants en ont le plus besoin. La CPJP, qui est le seul groupe armé qui doit encore signer un accord de cessez-le-feu ou adhérer à l'Accord global de paix de 2008, a rendu l'accès impossible à certaines zones près de Ndélé dans le nord-est du pays. Le gouvernement centrafricain a imposé des restrictions militaires pour contrer l'insécurité qui ont encore davantage entravé l'accès des organisations humanitaires aux zones contrôlées par la CPJP. L'activité de la LRA restreint l'accès dans le sud-est du pays, où l'ONU demande à ses agences d'utiliser des escortes armées. Du fait de ces mesures, les besoins urgents de protection et d'assistance de certains enfants n'ont pas encore été satisfaits.

Hâte de connaître un avenir incertain

La réélection du Président Bozizé pourrait aider la RCA à effectuer une transition vers une situation post-conflit et favoriser progressivement le développement socio-économique si ce dernier et son gouvernement sont capables de consolider le processus de paix et de marquer une véritable fin au conflit armé en RCA. Plus important encore, cette phase post-électorale offre une opportunité unique aux enfants de RCA, qui ont presque tout perdu dans le conflit, de reconquérir leur avenir. La communauté internationale doit cependant réagir *maintenant* et engager les ressources financières et humaines nécessaires pour aider les enfants touchés par le conflit armé en RCA. Ces ressources sont nécessaires pour améliorer le suivi et la communication des informations concernant les abus commis contre des enfants et pour apporter la protection et l'assistance nécessaires en réponse.

2. Recommandations :

A la suite de ces conclusions, Watchlist et IDMC suggèrent les recommandations suivantes :

Gouvernement de RCA

- Renforcer les capacités des forces armées centrafricaines (FACA) en augmentant les effectifs des troupes et en équipant et déployant des troupes formées aux droits de l'homme dans des zones de déplacement où les communautés ont été obligées de créer des groupes d'autodéfense à cause de l'absence ou de l'insuffisance des capacités des forces de sécurité de l'Etat.
- Cesser d'apporter un soutien gouvernemental aux groupes communautaires d'autodéfense qui exercent des fonctions de sécurité attribuées légalement à l'armée. Veiller à ce que ces groupes libèrent les enfants qu'elles ont recrutés et signent et mettent en œuvre des plans d'action avec l'ONU pour mettre un terme à tout recrutement et à tout emploi d'enfants soldats.

- Négocier un accord de cessez-le-feu avec la Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP) afin de rétablir un accès humanitaire inconditionnel aux communautés déplacées vivant dans les zones à l'extérieur de Ndélé actuellement sous le contrôle de la CPJP.
- Veiller à ce que les groupes armés qui sont désormais ralliés au gouvernement dans le cadre de l'Accord global de paix de 2008 n'utilisent pas les bâtiments ou les biens scolaires comme des bases d'opérations militaires.

Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP)

- Négocier un accord de cessez-le-feu avec le gouvernement afin de rétablir un accès humanitaire inconditionnel aux communautés déplacées vivant dans les zones à l'extérieur de Ndélé actuellement sous le contrôle de la CPJP.
- Libérer tous les enfants âgés de moins de 18 ans servant actuellement dans les rangs de la CPJP et stopper tout autre recrutement et emploi d'enfants conformément aux obligations internationales.
- Négocier, signer et mettre immédiatement en œuvre un plan d'action avec l'ONU pour mettre un terme à tout recrutement et emploi d'enfants soldats et aux autres violations à l'encontre des enfants.
- Cesser toutes les attaques contre les écoles, les élèves, les enseignants et d'autres membres du personnel de l'éducation.

Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD)

- Cesser d'utiliser les bâtiments ou les biens scolaires comme des bases d'opérations militaires.
- Négocier, signer et mettre immédiatement en œuvre un plan d'action avec l'ONU pour empêcher tout nouveau recrutement et emploi d'enfants soldats.

Groupe de travail du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés

- Renforcer la dimension protection de l'enfance du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) en le dotant des ressources financières et humaines nécessaires pour effectuer des missions de terrain dans le cadre du mécanisme de surveillance et de communication de l'information et réaliser des formations techniques dans ce cadre afin de renforcer les capacités des ONG nationales et internationales de surveiller et de signaler les six abus graves commis contre des enfants pendant un conflit armé.
- Compte tenu des abus répétés et continus commis contre des enfants par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) en violation des normes internationales, imposer des mesures ciblées contre la LRA conformément aux résolutions 1539, 1612 et 1882 du Conseil de sécurité des Nations Unies.
- Encourager le gouvernement à négocier un accord de cessez-le-feu avec la CPJP afin de rétablir un accès humanitaire inconditionnel aux communautés déplacées vivant dans les zones à l'extérieur de Ndélé actuellement sous le contrôle de la CPJP.
- Encourager le gouvernement à cesser tout soutien aux groupes communautaires d'autodéfense exerçant des fonctions légalement attribuées à l'armée. Veiller à ce que ces groupes libèrent les enfants qu'elles ont recrutés et signent et mettent en œuvre des plans d'action avec les Nations Unies pour mettre un terme à tout recrutement et emploi d'enfants soldats.
- Recommander vivement à tous les groupes et forcés armés de cesser d'utiliser les bâtiments ou les biens scolaires comme des bases d'opérations militaires.

Secrétaire général des Nations Unies

- Compte tenu de la libération d'enfants des rangs de l'APRD et des tentatives de l'APRD de conclure un plan d'action avec les Nations Unies, demander à l'Equipe pays de l'ONU de renouveler ses efforts pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'action avec l'APRD visant à prévenir d'autres recrutements et emplois d'enfants, afin de rayer l'APRD de la liste des rapports annuels du Secrétaire général des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés.
- Recommander vivement à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine de veiller à l'efficacité et à la continuité du mécanisme de surveillance et de communication de l'information en RCA en demandant aux agences de l'ONU membres de la Task Force de ce mécanisme de consacrer des ressources importantes en temps et en personnel au groupe technique de ce mécanisme, notamment en y affectant des employés ayant une autorité de décision et présentes en RCA dans le cadre de contrats à long terme.

Equipe pays de l'ONU en RCA

- Mener des négociations avec la CPJP pour garantir un accès humanitaire inconditionnel aux communautés déplacées vivant dans les zones à l'extérieur de Ndélé actuellement sous le contrôle de la CPJP.
- Plaider avec force pour une présence renforcée des Nations Unies à Ndélé en déployant du personnel de l'UNICEF et du HCR pour surveiller et faire rapport sur le recrutement d'enfants par la CPJP et pour améliorer la protection des enfants touchés par le conflit armé ainsi que des communautés déplacées dans la zone.
- Plaider avec force pour l'installation de personnel des Nations Unies à Obo, en particulier de l'UNICEF, pour surveiller et faire rapport sur les enlèvements d'enfants par la LRA et pour améliorer la protection et l'assistance des enfants rentrés de captivité.
- Travailler avec les Equipes pays de l'ONU et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) dans la région pour mettre en place une logistique régionale efficace en matière d'accueil et de recherches familiales pour les enfants enlevés par la LRA qui ne sont plus en captivité, en particulier pour raccourcir l'itinéraire, la distance et le temps nécessaire pour ramener les enfants centrafricains chez eux.
- Travailler avec la Task Force du mécanisme de surveillance et de communication de l'information en RCA pour élaborer et mettre en œuvre : (1) des plans d'action visant à empêcher d'autres recrutements et emplois d'enfants par les groupes armés ayant déjà libéré tous les enfants de leurs rangs, comme l'APRD ; (2) des plans d'actions visant à libérer les enfants des groupes armés qui doivent encore libérer des enfants, comme la CPJP et les groupes d'autodéfense.

Task Force du mécanisme de surveillance et de communication de l'information en RCA

- Soutenir l'Equipe pays de l'ONU pour négocier : (1) des plans d'action visant à empêcher d'autres recrutements et emplois d'enfants par les groupes armés ayant déjà libéré tous les enfants de leurs rangs, comme l'APRD ; (2) des plans d'action visant à libérer les enfants des groupes armés qui doivent encore libérer des enfants, comme la CPJP et les groupes d'autodéfense.
- Assurer la participation des ONG nationales et internationales à la Task Force du mécanisme de surveillance et de communication de l'information en répondant à leurs préoccupations concernant la confidentialité et la sécurité du partage des informations sensibles et en leur offrant des formations techniques pour renforcer leurs capacités de surveillance et de communication de l'information concernant les six abus graves commis contre les enfants pendant les conflits armés.
- Décentraliser le processus de vérification des informations collectées via le mécanisme de surveillance et de communication de l'information en rendant les agences de l'ONU basées sur le terrain responsables de la vérification des informations relevant de leurs zones géographiques d'opération respectives.

- Mettre en place un système sécurisé de partage des informations avec les groupes sectoriels sur la protection et l'éducation, et les sous-groupes sectoriels sur la violence liée au genre et la protection des enfants, à la fois dans la capitale Bangui et sur le terrain, afin de s'assurer que toute information relative aux résolutions 1612 et 1882 du Conseil de sécurité des Nations Unies collectée ou partagée avec les groupes de travail sectoriels est également partagée avec la Task Force du mécanisme de surveillance et de communication de l'information.
- Mettre au point des formations techniques conçues spécifiquement pour les ONG travaillant dans le domaine de l'éducation afin de renforcer leurs capacités de surveiller et de communiquer des informations sur les attaques contre les écoles en RCA.
- Travailler avec l'UNICEF pour mettre au point des formations sur le mécanisme de surveillance et de communication de l'information et les six abus graves commis contre les enfants par les forces et les groupes armés pour les informer de ce mécanisme et les sensibiliser au fait que les agences de l'ONU et les ONG effectueront une mission de surveillance et de communication d'informations sur les questions liées aux résolutions 1612 et 1882 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA)

- Veiller à ce que la dimension protection de l'enfance de la BINUCA soit dotée des ressources financières et humaines nécessaires pour réaliser des missions de terrain dans le cadre du mécanisme de surveillance et de communication de l'information et réaliser des formations techniques dans ce cadre pour renforcer les capacités des ONG nationales et internationales en matière de surveillance et de communication de l'information concernant les six abus graves commis contre les enfants pendant les conflits armés.

UNICEF

- Engager les ressources financières et humaines nécessaires, y compris des employés clés dans le cadre de contrats à long terme, pour codiriger de manière adéquate la Task Force du mécanisme de surveillance et de communication de l'information en RCA.
- Travailler avec le groupe sectoriel sur la protection pour veiller à ce que les plans d'action du sous-groupe sectoriel sur la protection des enfants récemment réactivé soient totalement financés et appliqués, que ce dernier puisse avoir accès au Processus d'appel global (CAP) pour obtenir des financements pour le mécanisme de surveillance et de communication de l'information, et que les préoccupations en matière de protection des enfants soient intégrées de manière transversale à tous les groupes sectoriels activés en RCA.
- Plaider avec force pour l'instauration d'une présence de l'UNICEF à Ndélé pour améliorer la protection des enfants touchés par les conflits armés.
- Plaider avec force pour l'instauration d'une présence de l'UNICEF à Obo pour améliorer la protection des enfants enlevés par la LRA qui ne sont plus retenus en captivité.

Groupe sectoriel sur la protection en RCA

- Organiser des pourparlers avec la Force de défense populaire de l'Ouganda (UPDF), qui combat la LRA dans le sud-est de la RCA et recrute d'anciens combattants de la LRA dans ses forces, afin d'aborder la question de la réactivation du traumatisme des victimes de la LRA à Obo, où l'UPDF a une base militaire. Les enfants ayant été enlevés par la LRA et ayant réussi à s'échapper sont contraints d'interagir quotidiennement à Obo avec d'anciens combattants de la LRA. Les discussions devraient envisager des solutions à impact rapide comme empêcher les anciens combattants de la LRA de quitter la base de l'UPDF à Obo, hormis dans le cadre d'équipes de recherches envoyées dans la forêt pour poursuivre la LRA, et veiller à ce que leurs contacts avec la population locale à Obo soient réduits au minimum. Les discussions devraient aussi envisager les questions à plus long terme d'impunité et de responsabilité à titre individuel.

Commission des Nations Unies de consolidation de la paix

- A la lumière des efforts fournis par la Commission pour reconstruire les communautés touchées par le conflit et pour prévenir un retour à la violence, comme souligné dans le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en RCA élaboré par la Commission, financer des programmes de réintégration durable pour les enfants démobilisés des rangs de l'APRD à Paoua et Bocaranga, ainsi que des programmes psychosociaux dont le besoin est urgent pour les enfants enlevés par la LRA qui ne sont plus en captivité dans le sud-est de la RCA, notamment des filles ayant subi des viols et d'autres violences sexuelles.
- A la lumière de la promotion de la bonne gouvernance, de l'état de droit et de la réforme du secteur de la sécurité par la Commission, comme souligné dans le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en RCA élaboré par la Commission, financer la mise en œuvre du mécanisme de surveillance et de communication de l'information en RCA afin d'assurer que les capacités des ONG en matière de surveillance et de communication des informations concernant les violations des droits des enfants conformément aux résolutions 1612 et 1882 du Conseil de sécurité des Nations Unies sont suffisamment renforcées.

Bureau pour l'Assistance en cas de Catastrophe à l'Etranger (US Office of Foreign Disaster Assistance, OFDA)

- Suite à la déclaration de catastrophe faite par l'Ambassade des Etats-Unis dans la capitale Bangui le 27 janvier 2011 concernant les déplacements provoqués par la LRA, débloquer des fonds USAID/OFDA pour des programmes psychosociaux dont le besoin est urgent en faveur des enfants dans le sud-est de la RCA enlevés par la LRA qui ne sont plus en captivité, notamment des filles ayant subi des viols et d'autres violences sexuelles. Des fonds devraient également être débloqués pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et les services de santé en faveur des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) dans les zones du sud-est de la RCA touchées par la LRA.

Service d'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO)

- Évaluer les besoins humanitaires dans les zones du sud-est de la RCA touchées par la LRA et réévaluer les programmes existants en conséquence afin de renforcer la réponse humanitaire en faveur des enfants touchés par le conflit armé.
- Financer des programmes psychosociaux dont le besoin est urgent dans le sud-est de la RCA pour les enfants enlevés par la LRA qui ne sont plus en captivité, notamment des filles ayant subi des viols et d'autres violences sexuelles.
- Évaluer les besoins humanitaires dans les districts près de Paoua et de Bocaranga dans l'intérêt de financer des programmes utiles de réintégration pour les enfants démobilisés et d'assistance aux communautés déplacées d'où ils proviennent.

Pays donateurs

- Assurer des financements flexibles et durables pour (1) le processus lié au mécanisme de surveillance et de communication de l'information en RCA afin de veiller à ce que les capacités des ONG en matière de surveillance et de communication d'informations concernant les violations des droits des enfants conformément aux résolutions 1612 et 1882 du Conseil de sécurité des Nations Unies soient suffisamment renforcées ; (2) des programmes de réintégration durable pour les enfants démobilisés des rangs de l'APRD à Paoua et Bocaranga ; (3) des programmes de prévention pour les enfants exposés au recrutement à Ndélé ; (4) des programmes psychosociaux dans le sud-est de la RCA pour les enfants enlevés par la LRA qui ne sont plus en captivité, notamment des filles ayant subi des viols et d'autres violences sexuelles.

Méthodologie

En janvier 2011, les ONG Watchlist on Children and Armed Conflict (Watchlist) et IDMC (Observatoire des situations de déplacement interne) ont mutualisé leurs forces pour effectuer une mission de terrain de quatre semaines en République centrafricaine (RCA) afin de faire des recherches et de rédiger un rapport sur la situation des enfants touchés par le conflit armé. La mission a eu lieu du 8 janvier au 6 février 2011 et des recherches ont été effectuées à Bangui, la capitale, et dans les villes de Bocaranga, Paoua, Ndélé et Obo (voir carte ci-dessous). Ces quatre villes ont été choisies en consultation avec les ONG partenaires travaillant en RCA parce qu'elles ont toutes été touchées par la violence liée au conflit, toutes accueillent des communautés déplacées et dans toutes des groupes armés ont commis une ou plusieurs des six abus graves contre des enfants faisant l'objet d'une surveillance dans le cadre de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

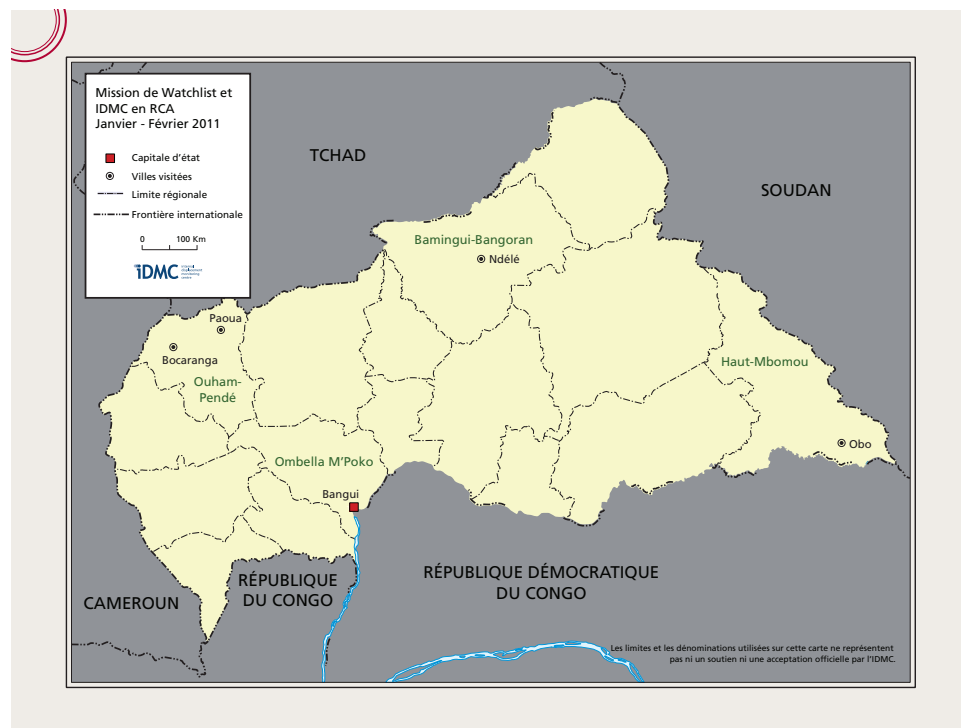
Watchlist et IDMC ont également effectué des recherches dans des villages près de Bocaranga et de Paoua et dans trois camps pour déplacés internes à Obo. Ces villages étaient les suivants :

Nom du village	Distance de Bocaranga
Bezere	22 km (13.6 miles)
Bilseme	10 km (6.2 miles)
Doko	25 km (15.5 miles)
Koun Bam II	60 km (37.2 miles)
Loura	45 km (27.9 miles)
Nom du village	Distance de Paoua
Betoko	45 km (27.9 miles), sur la route de Bemal, vers la frontière avec le Tchad
Korozian	40 km (24.8 miles), sur la route de Bossangoa
Nom des camps de déplacés internes situés dans la banlieue d'Obo	
Gougberé, Koubou et Kourouko	

Pendant la mission, Watchlist et IDMC ont mené des entretiens individuels ou des discussions de groupe avec des enfants démobilisés anciennement associés à l'Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD), des enfants enlevés par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) qui n'étaient plus en captivité, des enfants déplacés internes et leurs familles, des chefs de communautés de déplacés internes et des enseignants, des autorités locales (y compris des sous-préfets, des maires, et des responsables des services éducatifs et sociaux), des chefs religieux, des agences de l'ONU, des ONG nationales et internationales, des défenseurs des droits de l'homme, des forces de défense et de sécurité (y compris l'armée et la gendarmerie, les forces régionales de maintien de la paix et les forces militaires ougandaises) et des groupes d'autodéfense. Watchlist et IDMC n'ont pas été en mesure de s'entretenir avec des porte-paroles des groupes armés insurgés soit parce qu'ils n'étaient pas disponibles en raison de la campagne électorale qui s'est tenue en janvier 2011, soit en raison de restrictions liées à la sécurité.

Plusieurs sujets méritant une attention complète ne sont pas abordés dans ce rapport, soit parce qu'ils ne relèvent pas du thème spécifique de la situation des enfants touchés par le conflit armé, soit à cause des difficultés d'obtenir des informations de fond dans des délais limités. Il s'agit notamment des risques de protection auxquels sont confrontés les enfants accusés de sorcellerie et de la violence sexuelle et sexiste commise à l'encontre des enfants dans un contexte de conflit armé. Bien qu'il existe beaucoup de preuves et de documents montrant que la violence sexuelle et sexiste existe en RCA, le lien avec le conflit armé et avec le fait que le viol soit utilisé comme une arme de guerre a été plus difficile à établir. Jean-Pierre Bemba, l'ancien vice-président de la République démocratique du Congo (RDC) est actuellement jugé devant la Cour pénale internationale (CPI) à la Haye sous l'accusation de responsabilité de commandement pour des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, y compris des viols, commis par ses milices envoyées en RCA d'octobre 2002 à mars 2003 pour soutenir l'ancien Président centrafricain Ange-Félix Patassé. Le procès de Jean-Pierre Bemba n'est cependant pas lié au conflit armé le plus récent qui a éclaté en RCA en 2005 et qui fait l'objet du présent rapport.

Les recherches effectuées sur le terrain pour ce rapport ont été complétées par un examen approfondi de tous les documents publics disponibles et d'études non publiées concernant la situation des droits de l'homme en RCA et le contexte sociopolitique plus large. Tous les entretiens avec des enfants ont été menés dans le respect des normes de confidentialité et d'éthique. Les noms des enfants cités dans ce rapport ont été changés pour protéger leur vie privée et garantir leur sécurité. Le personnel de la Cooperazione Internazionale, du Conseil danois pour les réfugiés et du Comité international de secours ont servi d'interprètes pour les entretiens et les discussions de groupes en cas de besoin.



Contexte

Pays enclavé de 4,5 millions d'habitants, la République centrafricaine (RCA) a des frontières communes avec le Tchad, le Soudan et la République démocratique du Congo (RDC) dans une région caractérisée par des conflits armés étroitement liés, des niveaux élevés d'insécurité malgré la présence de troupes internationales de maintien de la paix, la présence importante d'armes légères et des déplacements forcés à l'intérieur et au-delà des frontières. En 2010, ces quatre pays figuraient tous sur la liste des dix Etats les plus défaillants dans le monde¹.

Un conflit armé a éclaté en 2005 entre le gouvernement du Président François Bozizé et plusieurs groupes armés revendiquant une représentation politique et un partage du pouvoir². Les combats ont duré jusqu'à mi-2008, provoquant le déplacement de 300 000 personnes, soit au-delà des frontières vers le Cameroun et le Tchad voisins, soit à l'intérieur de la RCA où les personnes ayant fui ont trouvé refuge au sein de communautés d'accueil pauvres ou dans la forêt, sans accès aux services de base.

Les déplacements ont également été causés par des bandes criminelles appelées *Zaraguina* ou *coupeurs de route* qui tirent profit de l'incapacité des forces gouvernementales à assurer la sécurité. En 2008, les Nations Unies estimaient qu'un tiers de l'ensemble des personnes déplacées en RCA avaient été déplacées par des bandes criminelles³. L'incapacité de l'Etat à contrôler son territoire a aussi fait de la RCA une base pour les groupes armés étrangers comme l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Originaire d'Ouganda, la LRA a traversé les frontières vers la RCA, la RDC et le Sud Soudan, provoquant le déplacement de plus de 20 000 personnes dans la seule région du sud-est de la RCA depuis 2008.⁴

Accord de paix global

Suite à des accords de cessez-le-feu individuels avec deux des groupes armés – l'Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD) et l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR) – le gouvernement de la RCA et tous les groupes armés du pays ont signé l'Accord de paix global de Libreville en 2008. L'Accord imposait au gouvernement d'adopter une loi d'amnistie générale et d'engager un processus de démobilisation, désarmement et réintégration (DDR) des anciens combattants. Ces efforts ont ouvert la voie à de nouveaux pourparlers de paix qui ont eu lieu en décembre 2008 à Bangui, capitale de la RCA, sous le nom de « dialogue politique inclusif ». Toutefois, la Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP), un groupe armé dissident, est toujours active dans le nord-est du pays où l'accès des organisations humanitaires reste limité. L'ancien président Ange-Félix Patassé, renversé par François Bozizé en 2003, est rentré d'exil pour participer aux pourparlers de paix et s'est présenté comme candidat indépendant lors des élections présidentielles qui ont eu lieu en janvier 2011. Le Président Bozizé a été élu pour un deuxième mandat, avec 64% des voix.

Présence des troupes internationales

Les forces de maintien de la paix internationales ont eu peu d'impact en RCA. Elles ont été déployées en petit nombre dans des zones d'intervention limitées. La Force multinationale en Centrafrique (FOMUC), une force de maintien de la paix régionale de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) financée par l'Union européenne et la France, a été déployée en République centrafricaine jusqu'en 2008 avec pour mandat d'assurer la sécurité en patrouillant sur les principales routes du pays. Cependant, seuls 200 soldats lui ont été alloués, sa zone d'opération a été limitée à trois villes du nord (Bossangoa, Bozoum et Paoua)



et elle n'était pas autorisée à patrouiller à plus de dix kilomètres du centre de chaque ville. En juillet 2008, la FOMUC a été remplacée par la Mission de Consolidation de la Paix en Centrafrique (MICOPAX). Si le nombre de soldats est passé à 700, la zone opérationnelle de la force n'a pas été élargie⁵.

En 2007, par sa résolution 1778, le Conseil de sécurité des Nations Unies a autorisé la création de la MINURCAT, une mission conjointe des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, en réponse à des niveaux croissants d'insécurité et de violations des droits humains dans les deux pays. Il a également approuvé le déploiement d'une force de l'Union européenne (EUFOR) pour protéger les réfugiés et les déplacés internes touchés par les effets de la violence au Darfour, et pour garantir l'acheminement de l'aide humanitaire. En RCA, l'impact de la force a cependant été limité, moins de 300 soldats ayant été déployés vers le nord-est près de la frontière avec le Soudan, alors que la majorité des déplacés internes se trouvait dans le nord-ouest. L'EUFOR a été remplacée par les troupes de la MINURCAT en mars 2009. Début 2010, le Président Idriss Déby du Tchad a demandé le retrait des troupes de la MINURCAT, alléguant que la force avait été trop lente à se déployer et qu'elle n'avait pas réussi à protéger les civils ou à construire les projets d'infrastructure promis⁶. Les troupes de la MINURCAT se sont retirées des deux pays fin 2010 conformément à la fin de leur mandat prévu par la résolution 1923 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

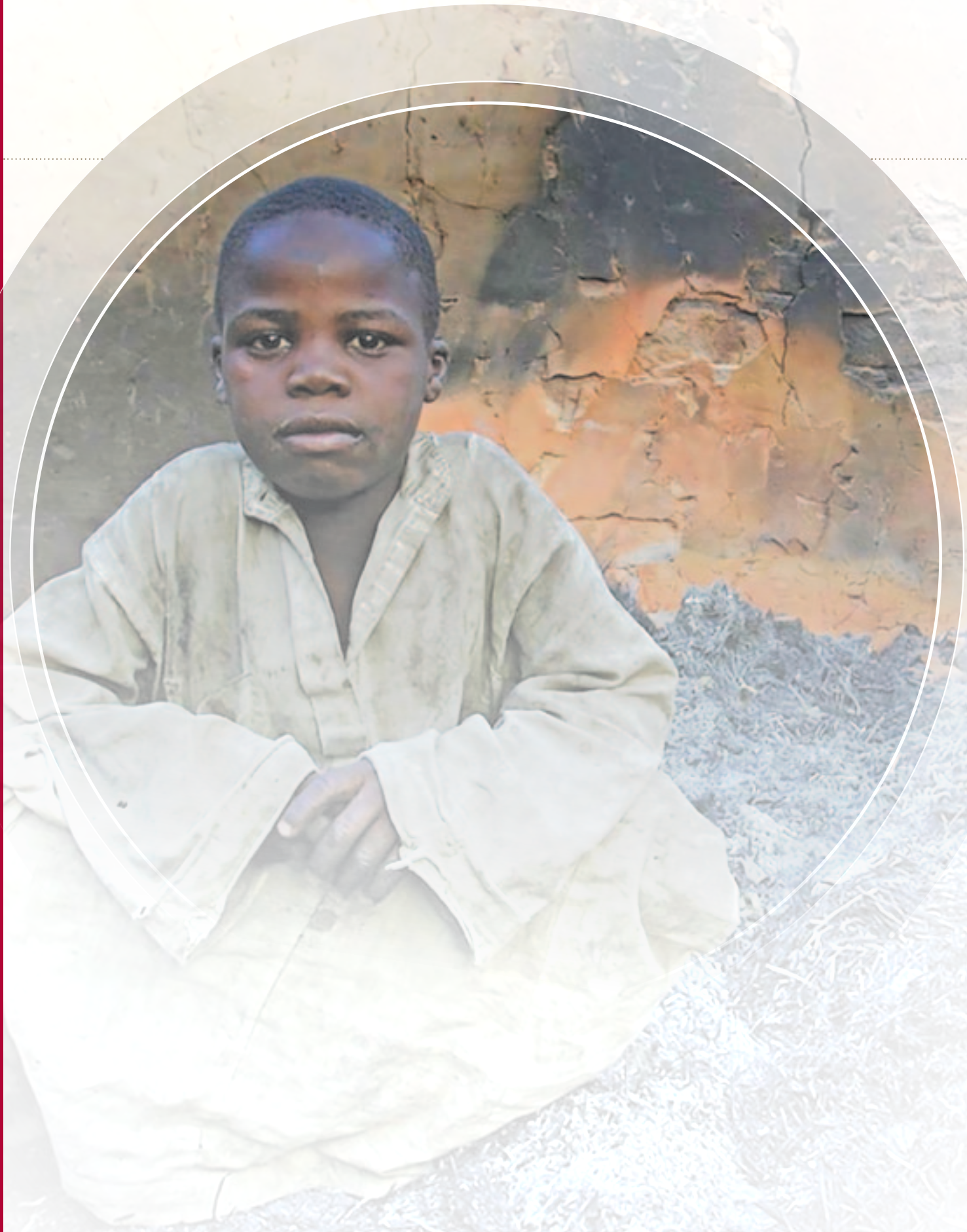
Impact humanitaire

La crise humanitaire en RCA a été classée comme la quatrième crise la moins dotée en fonds et la plus ignorée dans le monde en 2010⁷. Du fait du conflit armé interne et du débordement des combats issus des pays voisins, la RCA possède certains des pires indicateurs humanitaires dans le monde. Elle figure au 159^{ème} rang sur 169 pays selon le classement 2010 de l'indice de développement humain des Nations Unies⁸ et 6% de sa population meurt chaque année – un taux six fois supérieur à celui de tout autre pays africain⁹. En outre, 60% de la population n'a pas accès à l'eau potable ou à un assainissement de base et 62% vit avec moins de 1,25 dollar par jour¹⁰. Les communautés touchées par le conflit armé sont exposées à une insécurité permanente et à des besoins urgents en matière de nutrition, d'eau et assainissement, de santé et d'éducation.

Enfants et conflit armé en RCA

Tous les enfants en RCA sont touchés par le manque chronique de services sociaux, notamment d'éducation, de soins de santé et d'eau et d'assainissement après des années de niveaux très faibles de dépenses gouvernementales dans ces secteurs¹¹. Les enfants centrafricains qui vivent dans des zones touchées par les conflits sont également confrontés à des besoins spécifiques de protection en raison de l'insécurité et de la violence permanentes. Beaucoup ont souffert de traumatismes après avoir été témoins de niveaux extrêmes de violence, tels que l'assassinat de membres de leur famille, le viol et autres violences sexuelles, et le pillage et l'incendie de leurs maisons. Pendant ces attaques, certains enfants, dont des filles, ont été enlevés pour travailler comme porteurs de biens volés ou kidnappés contre rançon ; beaucoup d'autres ont été recrutés par des groupes armés. Les enfants centrafricains qui vivent dans des zones touchées par les conflits ont également souffert de déplacements internes forcés et ils représenteraient plus de 50% de tous les déplacés internes¹².

Ce rapport étudie l'impact du conflit armé sur les enfants dans les villes d'Obo, Ndélé, Paoua et Bocaranga, en analysant quatre des six abus graves commis contre les enfants faisant l'objet d'une surveillance dans le cadre de la résolution 1612 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Il s'agit notamment de l'enlèvement d'enfants, du recrutement ou de l'emploi d'enfants soldats, des attaques contre les écoles et du refus d'autoriser l'accès des organisations humanitaires aux enfants.



partie I : l'impact du conflit armé sur les enfants

enlèvement d'enfants

16



L'enlèvement est l'action qui consiste à s'emparer illégalement d'un enfant ou à le faire disparaître par la force temporairement ou de façon permanente aux fins de diverses formes d'exploitation – notamment le recrutement par des forces ou des groupes armés, la participation aux hostilités, l'exploitation ou la violence sexuelle, le travail forcé, la prise en otage ou l'endoctrinement. Si un enfant est recruté de force par une force ou un groupe armé, on considère que deux violations distinctes sont commises – l'enlèvement et le recrutement.

Manuel de terrain MRM: Mécanisme de suivi et de communication de l'information sur les violations graves contre les enfants dans les conflits armés, UNICEF, Avril 2010.

L'Armée de résistance du Seigneur (LRA)

L'Armée de résistance du Seigneur (LRA) a pris les armes contre le gouvernement d'Ouganda dans les années 1980 sous la direction de Joseph Kony. Ces dernières années, l'armée ougandaise a contraint la LRA à se replier dans des zones reculées des pays voisins dont la RCA, la République démocratique du Congo (RDC) et le Sud Soudan. Les commandants en chef de la LRA font l'objet de mandats d'arrêt émis par la Cour pénale internationale (CPI) en juillet 2005 pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis dans le nord de l'Ouganda.

La LRA est active en RCA depuis février 2008. Elle a enlevé plus de 350 personnes et déplacé plus de 25 000 personnes dans le sud-est du pays.¹³ Les villes touchées par la violence provoquée par la LRA sont situées le long de la frontière avec la RDC et comprennent Bangassou, Rafai, Zémio, M'boki, Djemah et Obo. En octobre 2010, la LRA a attaqué la ville de Birao, au nord-est, enlevant des enfants, pillant des biens et incendiant des magasins et des maisons. Cette attaque était lourde de sens car elle a montré le déplacement de la LRA vers le nord, en direction de la frontière avec le Tchad, où elle peut devenir plus difficile à atteindre¹⁴. A la date de rédaction de ce document, la dernière attaque de la LRA en RCA avait

eu lieu en mars 2011, dans la ville minière centrale de Nzako. Au moins six personnes ont été tuées, dont quatre soldats, et entre 30 et 50 personnes ont été enlevées¹⁵. Etant donné la pratique des attaques de la LRA en RCA, l'enlèvement d'enfants va probablement continuer tant que la LRA restera active dans ce pays.

Watchlist et IDMC ont visité la ville d'Obo, près de la frontière avec la RDC, où la LRA a lancé une attaque importante en mars 2008, au cours de laquelle plus de 100 personnes ont été enlevées, dont on pense que la moitié était des enfants¹⁶. L'Association des victimes de la LRA à Obo estime que plus de 30 enfants enlevés à Obo en mars 2008 sont toujours retenus par la LRA¹⁷. L'attaque a eu lieu tard dans la nuit alors que des habitants assistaient à une veillée en l'honneur d'une femme âgée décédée. La *tongo-tongo*, selon le nom donné à la LRA localement, a fait du porte à porte, faisant systématiquement irruption dans les maisons, enlevant adultes et enfants, et pillant leurs biens. Les personnes enlevées étaient mises en rang, attachées les unes aux autres par la taille et forcées de porter les biens volés chez elles. Après une journée de marche dans la forêt, la LRA a libéré les plus faibles du groupe, y compris les personnes âgées et les très jeunes enfants. Après quelques jours, la LRA a libéré les autres adultes, jusqu'à ce qu'il ne reste presque que les enfants entre 12 et 16 ans.

Les enfants qui restaient ont été contraints de franchir la frontière avec la RDC et de marcher pendant plus d'un mois dans la forêt dense entre les deux pays. Ils ont été emmenés dans un camp de la LRA dans le Parc national de Garamba où ils ont été utilisés comme enfants soldats et esclaves sexuels¹⁸. Certains ont réussi à s'échapper de la LRA et sont rentrés chez eux à Obo, tandis que d'autres ont été tués ou

« La *tongo-tongo*, selon le nom donné à la LRA localement, a fait du porte à porte, faisant systématiquement irruption dans les maisons, enlevant adultes et enfants, et pillant leurs biens. »

sont toujours en captivité. Dans le camp de la LRA, les enfants enlevés n'avaient pas le droit de parler leur langue maternelle, le zande, et devaient apprendre l'acholi, la langue de communication dans le camp, qui est parlée dans le nord de l'Ouganda. Les enfants enlevés de RDC ou du Sud Soudan n'avaient pas non plus le droit de parler leur propre langue.

Les enfants enlevés étaient également contraints de travailler comme fermiers dans des conditions éreintantes. Les garçons étaient entraînés à l'emploi des armes avec lesquelles ils étaient forcés de commettre des atrocités comme piller et brûler des villages, assassiner des villageois et enlever des enfants. Les filles étaient forcées d'effectuer des travaux domestiques comme cuisiner, nettoyer, aller chercher de l'eau et certaines étaient données aux commandants de la LRA comme esclaves sexuelles. Il est important de noter que la LRA ne se limite pas à enlever, recruter et employer des enfants comme enfants soldats, mais commet également des viols et d'autres formes de violence sexuelle.

Si la plupart des filles ne recevaient pas d'armes à feu, on attendait quand même d'elles qu'elles participent à la destruction de villages et aux folies meurtrières. Elles utilisaient des machettes et des massues en bois pour ces tâches, massacrant ou battant les victimes à mort. Les garçons et les filles interrogés par Watchlist et IDMC ont également décrit les liquides qu'on leur faisait avaler et les rituels religieux qu'ils devaient accomplir avant d'attaquer des villages. Les liquides et les rituels leur donnaient la sensation d'être invincibles et altéraient leurs esprits jusqu'à leur faire croire qu'ils tuaient des animaux et non des êtres humains. Ces enfants sont encore hantés par la violence qu'ils ont été contraints d'infliger. Peter, un garçon de 13 ans interrogé par Watchlist et IDMC à Obo, a déclaré : "Certains nuits, j'ai peur d'aller me coucher parce quand je ferme les yeux je vois des choses dont je ne veux pas me souvenir. Je vois quelqu'un en train de faire de mauvaises choses à des gens et je pense que c'est moi".

Dans le camp de la LRA, les filles enlevées étaient données comme "femmes" à des commandants militaires et certaines étaient enceintes d'eux malgré leur jeune âge. Marie, une fillette interrogée par Watchlist et IDMC, avait été enlevée à Obo alors qu'elle n'avait que 12 ans. Comme elle était vierge, elle a été donnée à un commandant supérieur de la LRA et a été forcée de vivre comme sa "femme" pendant près de dix mois. Quand le commandant s'est lassé de Marie, il l'a donnée à d'autres commandants. En évoquant ses expériences, elle a déclaré : "Je ne me rappelle plus combien d'autres hommes j'ai été forcée de servir, mais ils étaient tous pareils. Je n'avais pas le

droit de leur parler ou de leur poser des questions. J'aurais été battue si j'avais désobéi. Alors je ne disais rien et je faisais le ménage". ●

En octobre 2010, les ministres de RCA, DRC, Soudan et Ouganda se sont réunis à Bangui pour mettre en place une task force militaire commune pour poursuivre la LRA à travers les frontières vastes et poreuses de la région sous la supervision de l'Union africaine¹⁹. Le Congrès américain a également adopté une loi ("*Lord's Resistance Army Disarmament and Northern Uganda Recovery Act*") qui impose à l'administration d'Obama d'adopter une stratégie globale visant à aider les gouvernements de la région à désarmer la LRA et à protéger la population civile. La loi appelle à la coordination des efforts américains dans le domaine de la diplomatie, de l'économie, de l'armée et du renseignement, ainsi qu'à un renforcement de l'aide humanitaire en faveur des populations touchées²⁰.

recommandations (LRA)

Gouvernement de RCA

- Renforcer les capacités des Forces armées centrafricaines (FACA) du gouvernement en augmentant le nombre de soldats et en équipant et en déployant des troupes formées dans les droits humains dans les zones de déplacement où les communautés ont créé des groupes d'autodéfense à cause de l'absence ou de l'insuffisance de capacité des forces de sécurité de l'Etat.

Groupe de travail du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés

- Compte tenu des abus répétés et continus commis contre des enfants par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) en violation des normes internationales, imposer des mesures ciblées contre la LRA conformément aux résolutions 1539, 1612 et 1882 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Equipe pays de l'ONU en RCA

- Plaider avec force pour la mise en place d'une présence de l'ONU à Obo, en particulier de l'UNICEF, pour surveiller et communiquer des informations concernant l'enlèvement d'enfants par la LRA et améliorer la protection et l'assistance des enfants rentrés de captivité.

Réunification : un long voyage pour rentrer à la maison

La plupart des enfants interrogés par Watchlist et IDMC ayant réussi à s'échapper de leur captivité par la LRA l'ont fait après le bombardement du camp de la LRA dans le Parc national de Garamba en décembre 2008 par les forces militaires du gouvernement ougandais, la Force de défense populaire de l'Ouganda (UPDF). Le commandement supérieur de la LRA a fermé le camp et réparti toutes les personnes enlevées en petits groupes dirigés par un ou deux commandants. Les groupes se sont dispersés rapidement et dans différentes directions : certains sont allés vers le sud en direction du Sud Soudan, certains vers le sud-ouest en RDC et certains ont franchi la frontière vers la RCA. Les groupes vivaient dans des conditions très difficiles dans la forêt et ont multiplié les attaques de villages pour trouver de la nourriture et des marchandises. L'enlèvement d'enfants aurait continué pendant ces attaques.

Les enfants ayant fui vers le Sud Soudan ont été aidés par l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), un groupe armé du Sud Soudan ; ceux qui ont fui vers la RDC ont été aidés par l'UPDF et ceux qui ont fui près de la frontière avec la RCA ont été aidés par des villageois de RDC de l'ethnie zande. Les habitants d'Obo sont de la même ethnie zande et cela a permis aux enfants centrafricains échappés de demander de l'aide aux villageois dans leur propre langue. Tous ces enfants ont eu des difficultés pour rentrer chez eux à cause de la distance à parcourir pour rentrer et du temps que cela leur a pris.

Pour David, un garçon de 17 ans interrogé par Watchlist et IDMC à Obo, il lui a fallu presque six mois pour rentrer chez lui. Il a d'abord été aidé par l'UPDF qui l'a trouvé caché dans la forêt en RDC et qui l'a emmené dans un camp pour enfants soldats où il a passé plusieurs semaines²¹. On lui a donné de la nourriture, des vêtements et des soins parce qu'il avait des plaies infectées après avoir vécu dans la forêt. A partir de là il a été conduit à Dangu où il a été accueilli par un commandant militaire congolais qui a appelé l'UNICEF lequel a, à son tour, appelé la Cooperazione Internazionale (COOPI). Les employés de la COOPI ont conduit David vers un village près de Dangu où il a passé plusieurs nuits dans une famille d'accueil. David s'est ensuite envolé à bord d'un avion de l'ONU pour Bunia, dans le nord-est de la RDC, où il a passé trois mois dans un centre de transit géré par la COOPI pour enfants démobilisés des groupes armés. Il a pris des cours de couture, a reçu des soins médicaux et a été bien nourri. Il parlait également chaque jour avec un

pasteur qui l'aidait à comprendre ce qui lui était arrivé. De Bunia, David a été acheminé par avion par l'ONU vers une base de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) à Kisangani où il a passé deux semaines. De Kisangani, il a été acheminé vers Kinshasa dans un avion de l'ONU et il a été emmené par des employés de la COOPI vers un centre pour enfants de la rue où il a passé Noël et Nouvel An de 2009. Fin janvier 2010, il a été acheminé par avion par le CICR vers Bangui, où il a passé un mois à la Voix du Cœur, un centre pour enfants de la rue à Bangui géré par une ONG locale. Le CICR l'a ramené par avion à Obo en février 2010 où il a pu finalement retrouver sa famille, presque deux ans après avoir été enlevé par la LRA. "Ma famille m'a accueilli comme un enfant de Dieu", a-t-il déclaré. "L'expression de joie sur le visage de mon père est quelque chose que je n'oublierai jamais". ●

L'histoire de David souligne la nécessité d'améliorer la logistique pour rapatrier les enfants enlevés par la LRA qui tentent de rentrer chez eux. Certains enfants ont indiqué qu'il leur a fallu autant de temps pour rentrer chez eux que le temps passé en captivité, parfois plus de dix mois. Le rapatriement effectif et sans délai des personnes enlevées par la LRA qui ne sont plus retenues en captivité est particulièrement important pour leur processus de réadaptation et pour leur réintégration ultérieure dans leurs communautés. Pour ce faire, il faut : (1) une coordination efficace entre les centres de transit où les enfants sont envoyés pour recevoir une assistance après avoir été libérés et les acteurs chargés du transport, notamment le CICR, les agences de l'ONU et les forces militaires, qui transfèrent ces enfants des centres de transit vers la destination finale où ils retrouvent leurs familles ; (2) des vols humanitaires directs à travers les frontières nationales dans les pays touchés par la LRA ; (3) un plus grand sens de l'urgence et une meilleure compréhension du fait que plus tôt les enfants pourront être réintégrés dans leurs communautés, plus tôt ils seront capables de faire en sorte de se guérir du traumatisme.

Dans une étude en cours sur les anciens enfants soldats, le Professeur Theresa Betancourt de la Harvard School of Public Health a établi que les indicateurs les plus importants du traumatisme sont l'âge auquel les enfants ont été enlevés de leur famille, leur engagement direct dans des tueries et leur expérience du viol²². Dans le cas des enfants enlevés par la LRA à Obo, les trois indicateurs étaient tous présents et attirent l'attention sur de hauts niveaux de traumatisme qui nécessiteraient des soins psychosociaux immédiats.

« J'ai vu mon ancien commandant au marché en train de boire un Coca-Cola et de parler aux femmes autour de lui. Il porte un uniforme militaire ougandais comme les autres soldats ougandais et il porte une arme. »

recommandations (réunification)

Equipe pays de l'ONU en RCA

- Travailler avec les Equipes pays de l'ONU et le CICR dans la région pour développer une logistique régionale efficace en matière d'accueil et de recherches familiales pour les enfants enlevés par la LRA qui ne sont plus retenus en captivité ; trouver des moyens de raccourcir la route, la distance et la durée pour ramener les enfants centrafricains chez eux.

Impunité : faire face aux auteurs d'abus de la LRA

La Force de défense populaire de l'Ouganda (UPDF) combat la LRA dans le sud-est de la RCA depuis mi 2009, dans le cadre d'un accord spécial entre les gouvernements centrafricain et ougandais²³. Son mandat consiste à traquer et capturer les commandants supérieurs de la LRA inculpés par la Cour pénale internationale : Joseph Kony, Okot Odhiambo et Dominic Ongwen. Si la protection des civils en RCA ne relève pas du mandat de l'UPDF, sa présence dans certaines zones a eu un effet de dissuasion pour les attaques de la LRA. L'UPDF a signé des accords bilatéraux similaires avec les gouvernements de RDC et du Sud Soudan. Dans ces trois pays, la stratégie de l'UPDF pour détruire la LRA a été d'encourager les défections au sein de la LRA et de recruter les anciens combattants adultes de la LRA dans les rangs de l'UPDF²⁴.

Lors de leur entretien avec Watchlist et IDMC, le commandant de l'UPDF et l'officier de renseignements de l'UPDF pour les opérations en RCA ont tous deux expliqué que les anciens combattants de la LRA représentaient des atouts militaires importants pour diverses raisons : (1) ils connaissent le mode opératoire de Kony parce qu'ils ont grandi avec la LRA et sont donc davantage capables d'aider à poursuivre Kony et de prévoir ses mouvements futurs ; (2) les anciens combattants de la LRA sont capables de se déplacer rapidement dans la forêt dense où la LRA est active et sont donc davantage capables de traquer et de poursuivre Kony que l'UPDF, qui n'a pas la capacité aérienne suffisante (p.ex. hélicoptères) et est moins capable de poursuivre Kony à pied ; (3) le recrutement d'anciens combattants de la LRA dans une armée professionnelle comme l'UPDF peut les empêcher de retourner dans les rangs de la LRA où leur brutalité n'est pas maîtrisée ; (4) si l'UPDF veut réussir dans ses efforts visant à encourager les défections au sein de la LRA comme moyen d'affaiblir le groupe, elle ne peut pas détenir d'anciens combattants sinon il n'y aurait aucune motivation pour faire défection ; l'UPDF doit leur offrir quelque chose de mieux que ce qu'ils auraient au sein de la LRA²⁵.

La pratique de recrutement d'anciens combattants adultes de la LRA dans les rangs de l'UPDF n'est pas illégale selon le droit international humanitaire tant qu'ils ne sont pas mineurs. Cette pratique est également conforme à la politique du gouvernement ougandais consistant à accorder l'amnistie à tous les combattants de la LRA qui se rendent (à l'exception des trois commandants supérieurs)²⁶. Toutefois, du point de vue des victimes, le fait que d'anciens combattants de la LRA vivent à Obo et travaillent au sein de l'UPDF est extrêmement traumatisant. Plusieurs enfants interrogés par Watchlist et IDMC ont affirmé qu'il est extrêmement pénible de devoir vivre à côté de leurs anciens bourreaux. Cela les empêche d'oublier les horreurs qu'ils ont connues avec la LRA. Un garçon à Obo a déclaré : « J'ai vu mon ancien commandant au marché en train de boire un Coca-Cola et de parler aux femmes autour de lui. Il porte un uniforme militaire ougandais comme les autres soldats ougandais et il porte une arme ».

La stratégie de l'UPDF consistant à recruter d'anciens combattants de la LRA a d'autres implications négatives dans la communauté. La population locale pense que les anciens combattants de la LRA sont « des membres de la famille » des soldats de l'UPDF. Ils pensent donc que l'objectif réel de l'UPDF est d'aider les anciens combattants de la LRA à trouver leur chemin pour rentrer chez eux plutôt que de les détenir et de les poursuivre. Le fait que d'anciens combattants de la LRA aient agi en toute impunité avant de se voir récompenser par un emploi bien payé au sein de l'UPDF renforce cette perception au sein de la population d'Obo.

recommandations (impunité)

Groupe sectoriel sur la protection en RCA

- Organiser des pourparlers avec la Force de défense populaire de l'Ouganda (UPDF) à Obo pour aborder la question de la réactivation du traumatisme des victimes de la LRA à Obo. Des solutions à impact rapide devraient être envisagées, comme empêcher les anciens combattants de la LRA de quitter la base militaire de l'UPDF à Obo hormis dans le cadre d'équipes de recherches envoyées dans la forêt pour poursuivre la LRA et veiller à ce que leurs contacts avec la population locale à Obo soient réduits au minimum. Les questions à plus long terme d'impunité et de responsabilité à titre individuel devraient également être discutées.

recrutement ou utilisation d'enfants soldats

20



recrutement : enrôlement obligatoire, forcé ou volontaire dans les rangs de toute type de force(s) armée(s) ou groupe(s) armé(s) en dessous de l'âge stipulé dans les conventions internationales applicables au à la force armée ou au groupe armé concerné.

utilisation d'enfants soldats : utilisation d'enfants par une force armée ou un groupe armé pour y remplir des fonctions de tout type y compris, mais non exclusivement celles de cuisinier, porteur, planton, messenger, espion, collaborateur. La définition ne s'applique pas uniquement à un enfant qui participe ou a participé directement aux hostilités.

Manuel de terrain MRM: Mécanisme de suivi et de communication de l'information sur les violations graves contre les enfants dans les conflits armés, UNICEF, Avril 2010.

La RCA est partie à la Convention relative aux droits de l'enfant et au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, qui interdisent tous deux le recrutement d'enfants n'ayant pas atteint l'âge de quinze ans pour participer aux hostilités.²⁷ La RCA est également partie à la Convention sur les pires formes de travail des enfants (Convention 182), qui interdit le recrutement forcé ou obligatoire des enfants n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans en vue de leur utilisation dans des conflits armés.²⁸ En juin 2010, la RCA a été parmi les six pays africains à signer la Déclaration de N'Djamena sur les enfants soldats, un instrument juridiquement contraignant qui vise à mettre fin au recrutement d'enfants par toutes les parties à des conflits de la région.²⁹ En septembre 2010, la RCA a signé le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication des enfants dans les conflits armés.³⁰ Ce protocole est particulièrement important parce qu'il vise à élever l'âge du recrutement dans les forces armées de 15 à 18 ans, interdit le recrutement et l'utilisation d'enfants qui n'ont pas atteint l'âge de 18 ans dans les hostilités par des groupes armés non étatiques, et oblige les Etats à accorder aux enfants qui ont participé aux hostilités toute l'assistance appropriée en vue de leur réadaptation physique et psychologique et de leur réinsertion sociale.³¹

Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP)

La Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP) figure dans le Rapport annuel du Secrétaire général des Nations Unies sur les enfants dans les conflits armés en tant que groupe qui recrute ou utilise des enfants en violation de droit international.³² Formé en décembre 2008 comme un groupe dissident de l'Union des Forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR), un autre groupe armé en RCA, la CPJP est active dans le nord-est du pays et contrôle plusieurs zones à l'extérieur de la ville de Ndélé. Il s'agit du seul groupe armé qui n'a pas signé d'accord de cessez-le-feu avec le gouvernement et qui n'a pas encore adhéré à l'Accord de paix global de 2008. La raison principale invoquée par la CPJP concernant les négociations avec le gouvernement est qu'elle attend que le celui-ci fournisse des informations détaillées sur l'assassinat présumé de Charles Massi, un dirigeant de la CPJP, qui a été arrêté en décembre 2009 et transféré dans une prison de Bangui où il est mort.

Les affrontements entre la CPJP et les Forces armées centrafricaines (FACA) dans les villages du nord de Ndélé ont commencé en février 2009 et se sont poursuivis tout au long de l'année.³³ La CPJP a attaqué Ndélé en novembre 2009 et de nouveau en avril 2010, pour tenter de s'emparer de la ville. Les combats entre la CPJP et les FACA ont provoqué le déplacement forcé de civils et ont bloqué l'accès humanitaire à la région.³⁴ A présent, les FACA contrôlent un rayon de 5 kilomètres (3.1 mile) à l'extérieur de Ndélé. L'UFDR, qui a signé un accord de paix avec le gouvernement et est

« Jusqu'à présent il n'y a pas d'informations disponibles sur le nombre d'enfants recrutés par la CPJP et le nombre de filles. »

désormais aligné avec les FACA, contrôle de 8 à 15 kilomètres (4.9-9.3 miles) à l'extérieur de Ndélé. La CPJP contrôle les routes à partir de 15 kilomètres à l'extérieur de Ndélé (9.3 miles) vers les villes de Ngarba et Miamani le long de la frontière tchadienne.³⁵ Les villages situés le long de ces routes sont considérés comme sympathisants de la CPJP, dont on ne connaît pas encore le nombre de troupes.³⁶

Les ONG internationales qui travaillent à Ndélé ont affirmé avoir vu des enfants dans les rangs de la CPJP, certains âgés de seulement 10 ans. Les ONG ont également affirmé la présence de filles, mais ont mis en garde Watchlist et l'IDMC contre le fait de supposer que la CPJP se livre au recrutement des filles parce qu'il pourrait s'agir de membres des familles des rebelles, vivant avec elles dans les bases.

Bien que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) soit présent à Ndélé, avec un personnel minimum, une présence renforcée des Nations Unies permettrait le suivi et la communication de l'information sur les violations des droits de l'enfant dans la région. Jusqu'à présent il n'y a pas d'informations disponibles sur le nombre d'enfants recrutés par la CPJP et le nombre de filles. On ne dispose pas non plus d'informations sur les besoins de ces enfants et on ne sait pas s'ils ont été victimes de violences sexuelles. Finalement, il n'y a pas d'information sur la volonté de la CPJP de libérer les enfants servant actuellement dans ses rangs.

- Libérer tous les enfants âgés de moins de 18 ans servant actuellement dans les rangs de la CPJP et stopper tout autre recrutement et emploi d'enfants conformément aux obligations internationales.
- Négocier, signer et mettre immédiatement en œuvre un plan d'action avec l'ONU pour mettre un terme à tout recrutement et emploi d'enfants soldats et aux autres violations à l'encontre des enfants.

Equipe pays de l'ONU en RCA

- Plaider avec force pour une présence renforcée des Nations Unies à Ndélé en déployant du personnel de l'UNICEF et du HCR pour surveiller et faire rapport sur le recrutement d'enfants par la CPJP et pour améliorer la protection des enfants touchés par le conflit armé ainsi que des communautés déplacées dans la zone.
- Travailler avec la Task Force du mécanisme de surveillance et de communication de l'information en RCA pour élaborer et mettre en œuvre un plans d'actions visant à libérer les enfants des rangs de la CPJP.

recommandations (CPJP)

Gouvernement de RCA

- Négocier un accord de cessez-le-feu avec la Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP) afin de rétablir un accès humanitaire inconditionnel aux communautés déplacées vivant dans les zones à l'extérieur de Ndélé actuellement sous le contrôle de la CPJP.

Convention des patriotes pour la justice et la paix

- Négocier un accord de cessez-le-feu avec le gouvernement afin de rétablir un accès humanitaire inconditionnel aux communautés déplacées vivant dans les zones à l'extérieur de Ndélé actuellement sous le contrôle de la CPJP. ►

Groupes d'autodéfense communautaire

Les FACA manquent de formation, d'équipement adéquat, et des troupes nécessaires pour s'acquitter de leur mandat de protection des civils. On pense que les FACA comptent environ 5 000 soldats, dont seulement la moitié sont en service à un moment donné³⁷, et très peu sont déployés dans les zones de conflit du pays. La capacité limitée des FACA se traduit par un manque de véhicules et de carburant, et un manque de matériel de communication. En outre, les troupes des FACA ne sont pas autorisées à patrouiller au-delà de cinq kilomètres (3,1 miles) de leurs postes.

En l'absence d'une force nationale de sécurité qui fonctionne, la population locale dans les zones touchées par le conflit en RCA n'a pas eu d'autre choix que de créer des groupes d'autodéfense pour se protéger contre les attaques par des groupes armés, des Zaraguinas (bandes criminelles) et des groupes armés étrangers comme la LRA. Le rôle des groupes d'autodéfense est de patrouiller dans leurs zones et d'alerter les FACA

« Les enfants recrutés par ces groupes peuvent se retrouver en première ligne des combats lorsque, dans le cadre de leur rôle au sein des groupes, ils effectuent des patrouilles de nuit avec leurs parents. »

s'il y a un danger, mais elles ne sont pas censées participer directement aux combats. Les membres des groupes d'autodéfense interrogés par Watchlist et IDMC à Loura, un village situé près de Bocaranga, et à Obo ont affirmé qu'ils sont soutenus par les autorités locales et des représentants du ministère de la Défense, qui les considèrent comme des auxiliaires de l'armée.³⁸ Les groupes d'autodéfense figurent dans le rapport annuel 2010 du Secrétaire général des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés en tant que groupe qui recrute ou utilise des enfants en violation du droit international.³⁹

Plusieurs diplomates en poste à Bangui ont minimisé le soutien du gouvernement aux groupes d'autodéfense parce que celui-ci ne leur accorde pas d'indemnités ou d'armes. Mais le gouvernement n'encourage pas seulement la création de ces groupes, il leur attribue également des titres et des insignes et leur fournit des munitions pour les armes de chasse artisanales dont ils se servent pour se défendre. C'est le cas du groupe d'autodéfense à Bozoum, dont le comité de gestion a reçu ses insignes du sous-préfet de la région.⁴⁰ Le président du groupe d'autodéfense à Obo a affirmé que son groupe avait reçu la visite de hauts fonctionnaires du ministère de la Défense et avait reçu des munitions pour les armes de chasse et du matériel pour effectuer des patrouilles de nuit, y compris des lampes de poche, du café et du sucre.⁴¹ Dans son discours prononcé à Obo en 2010, à l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation, le Président Bozizé a salué la bravoure des groupes locaux d'autodéfense et les a encouragées à poursuivre leur travail de défense de leurs communautés contre les attaques de la LRA.⁴²

Le fait que des groupes d'autodéfense soient actives dans une région déjà saturée d'armes - 50 000 armes légères illicites seraient en circulation dans le pays⁴³ - ne fait qu'aggraver les problèmes de protection auxquels les civils sont déjà confrontés. Le recrutement d'enfants par des groupes d'autodéfense n'est qu'un des problèmes. Un autre problème est que les groupes d'autodéfense peuvent potentiellement devenir des parties au conflit si les combats entre FACA et les groupes d'opposition armés reprennent. Enfin, les groupes d'autodéfense opèrent en violation des lois parce que la constitution et le code pénal de la RCA contiennent des dispositions qui criminalisent les activités des groupes d'autodéfense ainsi que la fabrication d'armes artisanales.⁴⁴

En discutant du risque que les groupes d'autodéfense deviennent des parties au conflit, une avocate centrafricaine a déclaré en termes non équivoques: «Nous n'avons pas besoin d'aller jusqu'en RDC pour trouver un exemple de groupe armé qui a commencé comme une milice d'autodéfense. Nous avons notre propre exemple maison ici en RCA. L'Armée populaire pour la restauration de la

République et de la démocratie a commencé comme une milice d'autodéfense à Paoua sans ambitions idéologiques ou politiques. C'est en raison de circonstances extérieures qu'elle est devenue l'un des principaux groupes d'opposition armés qui tentent de renverser le gouvernement de François Bozizé »⁴⁵

Il est difficile d'estimer le nombre d'enfants associés à des groupes d'autodéfense en RCA, mais selon l'ONU dans certains villages les chiffres sont de 10 à 15 pour cent de la population.⁴⁶ Au cours des entretiens menés par Watchlist et IDMC en janvier et février 2011, les groupes d'autodéfense dans les villages près de Bocaranga et Obo ont affirmé qu'elles recrutent des enfants dès l'âge de 12 ans. Une des difficultés de discuter de l'illégalité du recrutement et de l'utilisation des enfants est que les armes utilisées par les groupes d'autodéfense sont des armes de chasse artisanales que les enfants en RCA utilisent régulièrement pour chasser et se nourrir. Une autre difficulté est que les enfants et leurs parents éprouvent un grand sentiment de fierté d'avoir été appelés par le gouvernement pour protéger leurs communautés et leurs familles. Les communautés affectées par les conflits considèrent souvent les groupes d'autodéfense comme leur seule source de sécurité.

Les enfants recrutés par ces groupes peuvent se retrouver en première ligne des combats lorsque, dans le cadre de leur rôle au sein des groupes, ils effectuent des patrouilles de nuit avec leurs parents. Alors que les groupes ne sont pas censés participer directement aux combats, souvent quand elles alertent les FACA sur la présence de groupes armés dans la région, les FACA sont incapables d'assurer la sécurité parce qu'elles n'ont pas de troupes ou en raison des limites imposées à leur déploiement. Parfois les FACA n'interviennent pas parce que leurs effectifs sont trop limités pour faire face à un ennemi plus nombreux. Le président du groupe d'autodéfense à Obo a affirmé que la milice avait dû se battre directement avec les rebelles de la LRA parce que les soldats des FACA «sont les premiers à courir se mettre à l'abri quand il y a des problèmes. »⁴⁷ Il convient de noter que la base permanente des FACA à Obo ne compte que dix hommes, et qu'aucun d'entre n'est autorisé à patrouiller au-delà de la limite d'un rayon de cinq kilomètres (3,1 mile) du centre de la ville.

Une autre source d'inquiétude est que les enfants appelés à patrouiller de nuit dans les groupes d'autodéfense ne sont plus en mesure de fréquenter l'école. Obligés de travailler de nuit pour défendre leurs communautés et, par conséquent, incapables de fréquenter l'école pendant la journée, ces enfants manquent d'importantes étapes de leur développement et leur bien-être à long terme est compromis.

recommandations

(groupes d'autodéfense communautaire)

Gouvernement de RCA

- Renforcer les capacités des forces armées centrafricaines (FACA) en augmentant les effectifs des troupes et en équipant et déployant des troupes formées aux droits de l'homme dans des zones de déplacement où les communautés ont été obligées de créer des groupes d'autodéfense à cause de l'absence ou de l'insuffisance des capacités des forces de sécurité de l'Etat.
- Cesser d'apporter un soutien gouvernemental aux groupes communautaires d'autodéfense qui exercent des fonctions de sécurité attribuées légalement à l'armée. Veiller à ce que ces groupes libèrent les enfants qu'elles ont recrutés et signent et mettent en œuvre des plans d'action avec l'ONU pour mettre un terme à tout recrutement et à tout emploi d'enfants soldats.

Equipe pays de l'ONU en RCA

- Travailler avec la Task Force du mécanisme de surveillance et de communication de l'information en RCA pour élaborer et mettre en œuvre un plans d'actions visant à libérer les enfants des rangs des groupes d'autodéfense.

Task Force du MRM en RCA

- Soutenir l'Equipe pays de l'ONU pour négocier des plans d'action visant à libérer les enfants des groupes d'autodéfense.

Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD)

L'Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD) est un groupe armé qui opère dans le nord est de la RCA. Formé en 2006 pendant l'insurrection armée contre le Président Bozizé, l'APRD a été la dernière des trois coalitions de rebelles à rejoindre le processus de paix. En 2008, l'APRD a signé l'Accord de paix global avec le gouvernement, en 2008 elle a participé au dialogue national pour la paix connu sous le nom de "Dialogue politique inclusif"⁴⁸ et en 2009 elle a rejoint le gouvernement d'unité nouvellement formé par le Président Bozizé. Le leader politique de l'APRD est Jean-Jacques Démafouth, ancien Ministre de la Défense du Président Patassé.

En février 2007, l'APRD a déclaré à Human Rights Watch qu'elle démobiliserait les enfants soldats si leur protection et leur réintégration dans les communautés étaient garantis.⁴⁹ En mars et en juin 2007, elle a demandé l'assistance de l'équipe pays des Nations Unies pour démobiliser environ 150 enfants, y compris les filles. Malgré ces deux signes clairs de l'APRD indiquant qu'elle était prête à démobiliser les enfants, les procédures de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) des enfants ont été retardées. Selon l'ONU, les retards étaient dus à l'insécurité permanente⁵⁰ et à une impasse dans les négociations de paix entre l'APRD et le gouvernement.⁵¹

En mai 2008, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés a visité la RCA et a rencontré des dirigeants de l'APRD qui ont accepté de préparer une liste de tous les enfants qui devraient être démobilisés. En octobre 2008, l'ONU avait préparé un plan d'action pour l'APRD et attendait l'approbation du gouvernement lorsque le ministre de la Défense de la RCA a mis le plan d'action en attente, et a demandé que toutes les autres parties figurant dans les rapports annuels du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés soient inclus dans le plan d'action.⁵² À ce jour, il n'y a pas eu de suivi de ce plan d'action «élargi» et aucun plan d'action individuel officiel n'a été signé avec l'APRD ou tout autre groupe armé.

« Les donateurs doivent être informés que les programmes DDR ne peuvent pas réussir si le volet réintégration n'est pas suffisamment financé. »

Même si l'APRD s'est conformé aux exigences de l'ONU pour mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats, y compris en accordant l'autorisation d'accès aux organisations de protection des enfants afin qu'elles vérifient la présence d'enfants dans ses rangs, elle ne peut pas encore être retirée du rapport annuel du Secrétaire général. Elle n'a pas signé de plan d'action avec les Nations unies, l'un des critères requis. Cette situation peut être remédiée par la signature d'un plan d'action entre l'APRD et l'ONU pour empêcher le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats.

Malgré l'absence d'un plan d'action formel avec l'APRD, l'UNICEF et les ONG partenaires ont lancé en 2009 un programme de DDR afin de libérer les enfants des rangs de l'APRD à Paoua et Bocaranga. Il n'existe aucun lien entre le programme de DDR des enfants financé par le Fonds de consolidation de la paix et le programme de DDR des adultes géré par le PNUD en RCA. L'APRD a fourni une liste des enfants à des fins de vérification par les Nations Unies et a identifié plusieurs sites de cantonnement pour la libération des enfants.

Entre janvier 2009 et juillet 2010, le Conseil danois pour les réfugiés a facilité la démobilisation de 417 enfants à Paoua (405 garçons et 12 filles). Parmi eux 211 enfants ont passé en moyenne un mois dans un centre de transit près de Paoua, avant la réunification familiale. Les 206 autres enfants ont rejoint leur famille directement sans passer par le centre de transit parce que leurs villages étaient situés à proximité des sites de cantonnement choisis par l'APRD.⁵³ Entre mai et octobre 2009, le Comité international de secours a facilité la démobilisation de 108 enfants à Bocaranga (84 garçons et 24 filles). Les 108 enfants ont passé une moyenne de trois semaines dans un centre de transit près de Bocaranga, avant la réunification familiale.⁵⁴

Au total, 525 enfants ont été démobilisés à Paoua et Bocaranga. Tous ont reçu une assistance à la réintégration, y compris une formation aux techniques agricoles et pastorales, ainsi que sur des métiers comme la menuiserie et la couture, ou un soutien temporaire pour retourner à l'école.

Toutefois, ces activités ont été trop courtes et à trop petite échelle pour fournir aux enfants démobilisés des solutions durables à long terme qui empêcheraient un nouveau recrutement s'il y avait un retour à la violence, pour les protéger contre d'autres formes d'exploitation, et pour les préparer à contribuer à l'avenir du développement économique du pays. Les activités n'ont pas réussi à prendre en compte les faibles possibilités d'emploi dans un pays dont les structures socio-économiques ont été détruites par le conflit armé.

Par exemple, trois adolescents interviewés à Paoua par Watchlist et IDMC participent à un programme de stages dans un atelier de menuiserie à Paoua, dans le cadre de leur programme de réintégration. Une fois le stage terminé, les jeunes démobilisés ne seront probablement pas en mesure de trouver du travail comme menuisiers ou créer leur propre atelier de menuiserie.

Un des garçons, Paul, a expliqué: «J'ai appris les compétences initiales pour devenir menuisier, mais le programme n'est pas assez long parce que j'ai encore besoin de temps pour mettre en pratique ce que j'ai appris. Et puis, ma famille et moi n'avons pas d'argent ce qui fait que je ne peux pas acheter les outils dont j'aurais besoin pour travailler comme menuisier. Il est impossible pour moi d'avoir mon propre atelier. Et il n'y a pas assez d'ateliers à Paoua pour que nous puissions tous trouver du travail. »⁵⁵ ●

Le développement et la mise en œuvre de programmes de réintégration durables reste un problème à Paoua et à Bocaranga pour les enfants qui ont été démobilisés des rangs de l'APRD. Un financement ciblé et conséquent est nécessaire pour développer et mettre en œuvre des programmes de moyens d'existence qui aient un impact positif sur le long terme pour les enfants démobilisés. Les donateurs doivent être informés que les programmes DDR ne peuvent pas réussir si le volet réintégration n'est pas suffisamment financé.



recommandations (APRD)

Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD)

- Négocier, signer et mettre immédiatement en œuvre un plan d'action avec l'ONU pour empêcher tout nouveau recrutement et emploi d'enfants soldats.

Secrétaire général des Nations Unies

- Compte tenu de la libération d'enfants des rangs de l'APRD et des tentatives de l'APRD de conclure un plan d'action avec les Nations Unies, demander à l'Equipe pays de l'ONU de renouveler ses efforts pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'action avec l'APRD visant à prévenir d'autres recrutements et emplois d'enfants, afin de rayer l'APRD de la liste des rapports annuels du Secrétaire général des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés.

Equipe pays de l'ONU en RCA

- Travailler avec la Task Force du MRM pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'action visant à empêcher d'autres recrutements et emplois d'enfants par l'APRD.

Task Force MRM en RCA CAR

- Soutenir l'Equipe pays de l'ONU pour négocier un plan d'action visant à empêcher d'autres recrutements et emplois d'enfants par l'APRD.

Commission ONU de consolidation de la paix

- A la lumière des efforts fournis par la Commission pour reconstruire les communautés touchées par le conflit et pour prévenir un retour à la violence, comme souligné dans le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en RCA élaboré par la Commission, financer des programmes de réintégration durable pour les enfants démobilisés des rangs de l'APRD à Paoua et Bocaranga. ►

Service d'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO)

- Évaluer les besoins humanitaires dans les districts près de Paoua et de Bocaranga dans l'intérêt de financer des programmes utiles de réintégration pour les enfants démobilisés et d'assistance aux communautés déplacées d'où ils proviennent.

Pays donateurs

- Assurer des financements flexibles et durables pour des programmes de réintégration durable pour les enfants démobilisés des rangs de l'APRD à Paoua et Bocaranga.

attaques contre des écoles

26



les attaques contre des écoles ou des hôpitaux

incluent la prise pour cible des bâtiments scolaires ou médicaux provoquant leur destruction partielle ou totale. D'autres interférences dans l'utilisation des bâtiments peuvent également être observées comme l'occupation, le pilonnage, le ciblage pour la propagande, ou autres pratiques faisant du tort aux bâtiments scolaires ou médicaux ou à leur personnel.

note : Une "école" s'entend d'un bâtiment scolaire ou d'apprentissage reconnaissable. Les bâtiments scolaires doivent être reconnus et connus par les communautés comme des espaces d'apprentissage délimités de manière visible. "Les établissements médicaux" sont des lieux où les personnes malades ou blessées sont accueillies et dans lesquels elles reçoivent des soins de santé.

MRM Manuel de terrain: Mécanisme de suivi et de communication de l'information sur les violations graves contre les enfants dans les situations de conflit armé, UNICEF, Avril 2010.

L'accès à l'éducation primaire en RCA est particulièrement bas. Le conflit armé et la violence ont détruit un système d'éducation déjà fragile en RCA, où les taux de fréquentation des écoles primaires n'ont pas augmenté en 15 ans. Les bâtiments scolaires ont été pillés, incendiés ou détruits, et les enseignants qualifiés ont quitté leurs villes pour la sécurité de Bangui. En outre, le gouvernement consacre moins de 1,5 pour cent de son produit intérieur brut à l'éducation, ce qui est inférieur à la moyenne du continent africain.⁵⁶ De même, les donateurs humanitaires n'ont pas suffisamment financé le secteur de l'éducation. En mars 2011, seulement 33 pour cent de la somme demandée pour l'éducation dans le processus d'appel consolidé 2010 (CAP) pour la RCA était financé.⁵⁷ Dans son rapport 2010, la campagne mondiale pour l'éducation, un réseau d'organisations qui regroupe l'alliance Save the Children, CARE International, Oxfam International, Plan International, et VSO International, entre autres, ont classé la RCA parmi les dix pires endroits du monde pour être écolier en raison d'un sous investissement chronique dans l'éducation.⁵⁸

Même avant le déclenchement du conflit armé en 2005, les services sociaux étaient pratiquement inexistant dans le nord du pays. Le secteur de l'éducation constitue un bon exemple: avant le conflit, 40 pour cent des enfants dans le nord étaient inscrits à l'école. En 2007, au milieu du conflit, une mission d'évaluation a constaté que seulement dix pour cent des enfants étaient encore à l'école.⁵⁹ Aujourd'hui, l'UNICEF estime que près de la moitié de tous les enfants en âge d'aller à l'école primaire en RCA ne sont pas inscrits à l'école primaire.⁶⁰ Les filles en particulier sont victimes d'une discrimination qui entrave leur capacité d'aller à l'école en violation de leurs droits fondamentaux.⁶¹ Le travail des enfants et des pratiques culturelles comme les mariages précoces et les grossesses qui en résultent forcent les filles à rester à la maison pour s'occuper de jeunes enfants et effectuer les tâches ménagères. Pour les enfants qui sont inscrits à l'école, le manque d'enseignants et de matériel scolaire, y compris les livres, est un obstacle permanent à l'éducation. Le ratio actuel pour le pays est d'environ deux livres pour neuf élèves⁶² et une moyenne de 90 enfants par enseignant.⁶³

L'ONU et les ONG internationales qui travaillent en RCA ont fait état d'attaques contre des écoles dans les zones touchées par le conflit.⁶⁴ Même si les écoles en RCA n'ont pas été systématiquement prises pour cible, elles ont été pillées, brûlées ou détruites lors d'attaques contre des villages entiers par des

« Les enfants de Bam Koun II qui sont toujours en classe à l'école malgré la présence de l'APRD doivent régulièrement sortir de classe pour faire des courses pour les rebelles... »

forces ou groupes armés. Au cours de ces attaques, les postes de santé ont également été pillés, incendiés ou détruits. Une lacune importante dans la collecte d'informations sur les attaques contre les écoles est que l'information n'a pas été expressément ou systématiquement collectée de façon qui permette son utilisation pour le mécanisme de suivi et de communication de l'information (MRM).

Fermeture des écoles

Dans les communautés touchées par le conflit, de nombreuses écoles restent fermées en raison de l'insécurité et parce que peu d'enseignants qualifiés sont prêts à travailler dans les zones de déplacement.⁶⁵ Les villages sur les routes au nord de Ndélé, par exemple, n'ont pas eu accès à l'éducation pendant près de deux ans parce que toutes les écoles sont restées fermées.⁶⁶ La réponse des organisations humanitaires a été de mettre en œuvre des programmes d'éducation d'urgence, également connus sous le nom «écoles de brousse». Ces structures scolaires temporaires sont mises en place dans les zones de déplacement ou dans les structures scolaires réhabilitées des villages qui sont considérés comme sûrs. Dans les deux cas, les écoles sont gérées par la communauté et ce sont les parents qui enseignent aux enfants parce que les enseignants ne sont pas prêts à travailler dans les zones de déplacement ou qu'ils ont fui les zones de conflit pour des raisons de sécurité. L'UNICEF et les ONG partenaires forment les maître-parents à travailler comme enseignants, forment les associations de parents à gérer le paiement des frais de scolarité et les salaires des maître-parents au nom de la communauté, et offrent aux élèves les manuels et autres matériels scolaires. Les communautés sont parfois trop pauvres pour payer les salaires des maître-parents, et au lieu de cela les paient «en nature» par exemple en cultivant leurs terres ou en leur donnant des produits agricoles de leur récolte. Dans certains cas, les maître-parents ont fermé des écoles parce que les parents n'ont pas ou payer les salaires.

Occupation militaire des écoles

Certaines écoles ont été occupées ou utilisées par des groupes armés, empêchant les enfants de fréquenter régulièrement les classes. Les exemples incluent le village de Koun Bam II, situé à 60 kilomètres (37,2 miles) de Bocaranga, où l'APRD a mis en place un camp militaire juste derrière le bâtiment de l'école, sans avoir consulté les chefs de village ou le directeur de l'école. Les enfants de Bam Koun II qui sont toujours en classe à l'école malgré la présence de l'APRD doivent régulièrement sortir de classe pour faire des courses pour les rebelles, comme l'achat de cigarettes, de nourriture et de boissons gazeuses sur le marché. Le

directeur de l'école a déclaré à Watchlist et IDMC que plusieurs familles de Koun Bam II ne permettent plus à leurs filles de fréquenter l'école parce qu'ils craignent des violences ou des abus sexuels par des rebelles de l'APRD.⁶⁷ À Bocaranga, les FACA utilisent actuellement le soir une école maternelle comme base militaire. Les soldats occupant l'école maternelle font partie d'un nouveau détachement envoyé à Bocaranga pour renforcer les troupes existantes. Bien que la présence militaire dans ou autour des écoles ne crée pas toujours une perturbation majeure des services d'éducation, il brouille les frontières entre les objectifs civils et militaires et expose des écoles aux attaques par d'autres parties au conflit.

L'école du village de Nana-Barya, situé à environ 50 kilomètres (31 miles) de Paoua, est actuellement utilisée comme un point de rencontre de l'APRD.⁶⁸ L'APRD a choisi d'établir un point de rencontre à Nana-Barya parce qu'il est stratégiquement situé à une intersection de routes qui conduit à l'ouest au Cameroun et au nord au Tchad. La plupart des villageois de Nana-Barya ont fui au Cameroun en 2007 en raison des combats entre l'APRD et les FACA. Les attaques menées en juin 2010 par les éleveurs peulhs nomades lors de la migration de leurs troupeaux vers le Tchad ont forcé les villageois qui restaient à fuir vers des campements près de leurs champs.⁶⁹ En mars 2011, le HCR a signalé que 93 familles sont revenues du Cameroun à Nana-Barya, mais qu'elles n'ont pas accès à l'eau potable ou aux soins de santé, et la plupart ne mange qu'un repas par jour.⁷⁰ L'utilisation de l'école par l'APRD empêche que les classes aient lieu régulièrement et ne permet pas aux enfants rapatriés de fréquenter l'école. Jusqu'en 2010, l'APRD a également occupé les écoles dans les villages environnants, y compris Beboura, Kebe, et Korozian. Les ONG travaillant dans la région ont travaillé avec l'APRD et ont réussi à libérer ces écoles.⁷¹

Attaques contre les enseignants

Des attaques contre les enseignants ont été documentées. À Bangbah, un village situé à 60 kilomètres (37,2 miles) de Ndélé, la CPJP a suivi de près le directeur de l'école pour l'empêcher de fournir des informations sur la situation sécuritaire au gouvernement. En septembre 2010, après deux années de vie sous étroite surveillance, il a été contraint de fuir à Ndélé parce que sa famille a été menacée.⁷² Un autre incident relatif à des attaques contre le personnel d'éducation a eu lieu dans le village de Haoussas situé à 12 kilomètres (7,4 miles) de Ndélé. En mars 2010, le village a été attaqué par la CPJP et les résidents ont été forcés de fuir dans la forêt pour leur sécurité. Le directeur de l'école a été enlevé et sa femme, alors enceinte, a été tuée par la CPJP.⁷³

recommandations

(attaques contre des écoles)

Gouvernement de la RCA

- Veiller à ce que les groupes armés qui sont désormais ralliés au gouvernement dans le cadre de l'Accord global de paix de 2008 n'utilisent pas les bâtiments ou les biens scolaires comme des bases d'opérations militaires.

Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP)

- Cesser toutes les attaques contre les écoles, les élèves, les enseignants et d'autres membres du personnel de l'éducation.

Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD)

- Cesser d'utiliser les bâtiments ou les biens scolaires comme des bases d'opérations militaires.

Groupe de travail du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés

- Recommander vivement à tous les groupes et forcés armés de cesser d'utiliser les bâtiments ou les biens scolaires comme des bases d'opérations militaires

Task Force MRM en RCA

- Mettre en place un système sécurisé de partage des informations avec les groupes sectoriels sur la protection et l'éducation, et les sous-groupes sectoriels sur la violence liée au genre et la protection des enfants, à la fois dans la capitale Bangui et sur le terrain, afin de s'assurer que toute information relative aux résolutions 1612 et 1882 du Conseil de sécurité des Nations Unies collectée ou partagée avec les groupes de travail sectoriels est également partagée avec la Task Force du mécanisme de surveillance et de communication de l'information.
- Mettre au point des formations techniques conçues spécifiquement pour les ONG travaillant dans le domaine de l'éducation afin de renforcer leurs capacités de surveiller et de communiquer des informations sur les attaques contre les écoles en RCA

refus de l'accès humanitaire aux enfants

29



Le refus d'accès humanitaire aux enfants est la limitation intentionnelle par la force physique ou des barrières administratives de la circulation libre et en sécurité du personnel et du matériel humanitaire dans et hors de la zone touchée afin de permettre la livraison rapide de l'aide humanitaire aux personnes dans le besoin. L'assistance humanitaire comprend tous les actes, activités et ressources humaines et matérielles pour la fourniture de biens et services indispensables à la survie et la satisfaction des besoins essentiels des personnes touchées par le conflit. Le refus d'accès humanitaire inclut le refus de soins médicaux, de nourriture, d'éducation et d'autres biens essentiels, les menaces de mort, le fait de tuer ou de blesser des travailleurs humanitaires, et d'autres entraves importantes aux organisations humanitaires qui affectent l'accès aux enfants. Le refus d'accès humanitaire comprend également les incidents où l'enfant se voit refuser l'accès à l'assistance, y compris les services alimentaires, médicaux et éducatifs. Le refus peut se manifester par des obstacles administratifs, politiques ou militaires, y compris les points de contrôle et les procédures administratives. Cela peut être fait directement ou indirectement (par exemple, l'enfant se voit refuser un permis ou un soignant qui doit accompagner l'enfant).

MRM Manuel de terrain: Mécanisme de suivi et de communication de l'information sur les violations graves contre les enfants dans les situations de conflit armé, UNICEF, Avril 2010.

L'accès humanitaire est un grand défi en RCA pour des raisons logistiques et sécuritaires. Les longues distances entre Bangui et les communautés touchées par le conflit et l'effondrement de l'infrastructure routière rendent le transport lourd et coûteux. Il y a seulement 700 km (près de 435 miles) de routes goudronnées dans le pays.⁷⁴ Pendant la saison des pluies, du mois de mai au mois d'octobre, la plupart des routes au nord de la capitale sont impraticables et les organisations humanitaires ne peuvent accéder aux zones touchées par le conflit que par la voie aérienne. Le temps de transport dans les zones touchées par la LRA dans le sud-est du pays est de quatre à cinq jours en voiture de Bangui, empêchant une réponse opportune aux besoins des enfants touchés par les conflits armés. Le service aérien humanitaire, UNHAS, est essentiel, mais continuellement confronté à des pénuries de financement.

L'impact de ces conditions difficiles sur la fourniture de l'assistance humanitaire est aggravé par le fait que les personnes déplacées ne vivent pas en groupes concentrés et sont donc dispersées. Cette situation rend la distribution de biens et de services coûteuse en temps et en main-d'œuvre,

et augmente le coût des opérations humanitaires.⁷⁵ En plus de ces contraintes logistiques, le gouvernement de la RCA a imposé des restrictions militaires dans certaines régions pour lutter contre l'insécurité qui ont encore entravé l'accès humanitaire, et les agences des Nations Unies doivent utiliser des escortes armées pour la fourniture de l'assistance.

Contraintes d'accès

Régions touchées par la CPJP

Les restrictions et les interdictions d'accès humanitaire ont eu pour conséquence que des enfants déplacés dans les zones contrôlées par CPJP sont restés sans protection et sans accès à l'assistance humanitaire, y compris les soins de santé, l'eau et l'assainissement, et l'éducation. L'absence d'accès humanitaire a également empêché le suivi et l'élaboration de rapports sur les violations commises contre les enfants en vertu de la Résolution 1612 du Conseil de sécurité des Nations Unies, ce qui rend impossible d'évaluer le nombre d'enfants éventuellement recrutés par la CPJP, combien parmi eux sont des filles, ou si certains d'entre eux ont été victimes de violences sexuelles.

« Aucune des différentes tentatives menées pour assurer l'accès humanitaire dans les zones contrôlées par la CPJP n'a réussi à ce jour. »

Bien que la CPJP n'ait pas expressément interdit l'accès des organisations humanitaires aux personnes déplacées, elle a été incapable d'assurer la sécurité des ONG voyageant dans sa zone de contrôle. Jusqu'en 2009, le gouvernement n'avait pas interdit l'accès des travailleurs humanitaires à l'extérieur de Ndélé. Cela a changé en novembre 2009, lorsque des bandes criminelles ont enlevé deux travailleurs humanitaires français dans la ville de Birao située au nord-est.⁷⁶ Ce même mois, la CPJP a attaqué des postes militaires à Ndélé provoquant le retrait temporaire des organisations humanitaires. En conséquence, le gouvernement a imposé des restrictions d'une durée indéterminée à l'accès humanitaire. Celui-ci n'était plus autorisé au-delà d'un rayon de cinq kilomètres (3,1 mile) de la ville.⁷⁷

La CPJP a de nouveau attaqué Ndélé en avril 2010. Ceci a forcé les organisations humanitaires à délocaliser leurs programmes d'assistance pour les personnes déplacées vers d'autres parties du pays. Elles n'avaient pas pu avoir accès à des communautés déplacées depuis novembre 2009. Cependant, les ONG ont conservé leurs bases ouvertes à Ndélé et ont continué à fournir une assistance à la population de Ndélé et aux personnes déplacées vivant dans la ville.⁷⁸ L'interdiction par le gouvernement de l'accès humanitaire a été levée en juillet 2010, date à laquelle les communautés déplacées étaient restées sans aide depuis plus de huit mois.⁷⁹

Les affrontements entre les FACA et la CPJP ont continué après la levée de l'interdiction par le gouvernement en juillet 2010.⁸⁰ Plusieurs véhicules d'ONG ont été pris en embuscade, mais on ne sait pas qui a effectué les attaques. En décembre 2010, le gouvernement a imposé de nouvelles restrictions à l'accès humanitaire sur la route entre Ndélé et Ngarba, et en janvier 2011 sur la route entre Ndélé et Miamani. Les organisations humanitaires doivent maintenant se rendre auprès des FACA pour demander une autorisation si elles le souhaitent emprunter ces routes pour se rendre dans des sites de déplacement.

Aucune des différentes tentatives menées pour assurer l'accès humanitaire dans les zones contrôlées par la CPJP n'a réussi à ce jour. En janvier 2009 et en janvier 2010, le sultan de Ndélé et d'autres autorités locales ont mené des pourparlers de médiation infructueux avec les dirigeants de la CPJP.⁸¹ En février 2010, le ministre de l'Administration territoriale a essayé de tenir des pourparlers de paix avec la CPJP, et en juin 2010, le Coordonnateur des opérations humanitaires en RCA a conduit une mission conjointe des Nations Unies à Ndélé

pour négocier l'accès humanitaire, entre autres questions.⁸² L'une des principales raisons de ces échecs répétés est que les commandants de la CPJP sur le terrain CPJP fonctionnent de façon autonome, sans direction claire, sans commandement ou contrôle,⁸³ ce qui rend de telles tentatives de négociation presque impossibles. Une autre raison est que le gouvernement de la RCA n'a pas démontré suffisamment d'intérêt politique ou volonté de conclure un accord de cessez-le-feu.

Régions touchées par la LRA

Dans les zones touchées par la LRA, les restrictions à l'accès humanitaire ont été mises en place par le gouvernement et l'ONU. À Obo, comme à Ndélé, les ONG doivent se rendre auprès des FACA sur une base quotidienne pour demander l'autorisation d'accès. Sans permission, elles ne sont pas autorisées à circuler au-delà un rayon de cinq kilomètres (3,1 miles) à l'extérieur d'Obo. Les agences de l'ONU ont dû recourir à des escortes armées pour fournir une assistance humanitaire.⁸⁴ Cette mesure est le résultat de plusieurs attaques contre des travailleurs humanitaires. En septembre 2009, un véhicule de la COOPI a été attaqué par la LRA. Le chauffeur et un employé de la COOPI ont été tués.⁸⁵ En mai 2010, un camion du Programme alimentaire mondial (PAM) a été attaqué par la LRA entre les villes de Dembia et Rafai. Deux travailleurs du PAM sont morts dans l'attaque et deux autres ont été blessés.⁸⁶

En 2010, l'insécurité et les restrictions à l'accès humanitaire ont marqué l'érosion régulière de l'espace humanitaire en RCA.⁸⁷ Le manque de présence des agences des Nations Unies dans des endroits comme Ndélé et Obo signifie que les mécanismes de protection des enfants touchés par les conflits armés n'ont pas été mis en place, que le suivi et l'élaboration de rapports sur les six violations graves commises contre les enfants sur la base de la résolution 1612 du Conseil de sécurité des Nations Unies n'ont pas pu être réalisés, et que les programmes d'assistance nécessaires de toute urgence n'ont pas été prioritaires. Le UNHAS et le CICR ont quand même toujours été en mesure d'effectuer des vols hebdomadaires vers Ndélé, ainsi que les villes touchées par la LRA, y compris Bangassou, Zemio, Rafai, et Obo. Les agences de l'ONU devraient recevoir l'autorisation de voyager vers ces zones par voie aérienne, pour mener des missions conjointes d'évaluation des besoins, et travailler avec les partenaires d'exécution afin d'améliorer l'aide aux enfants dans les zones touchées par le conflit.

recommandations

(contraintes d'accès)

Gouvernement de la RCA et Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP)

- Négocier un accord de cessez-le-feu afin de rétablir un accès humanitaire inconditionnel aux communautés déplacées vivant dans les zones à l'extérieur de Ndélé actuellement sous le contrôle de la CPJP.

Groupe de travail du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés

- Encourager le gouvernement à négocier un accord de cessez-le-feu avec la CPJP afin de rétablir un accès humanitaire inconditionnel aux communautés déplacées vivant dans les zones à l'extérieur de Ndélé actuellement sous le contrôle de la CPJP.

Equipe pays de l'ONU en RCA

- Mener des négociations avec la CPJP pour garantir un accès humanitaire inconditionnel aux communautés déplacées vivant dans les zones à l'extérieur de Ndélé actuellement sous le contrôle de la CPJP.
- Plaider avec force pour une présence renforcée des Nations Unies à Ndélé en déployant du personnel de l'UNICEF et du HCR pour surveiller et faire rapport sur le recrutement d'enfants par la CPJP et pour améliorer la protection des enfants touchés par le conflit armé ainsi que des communautés déplacées dans la zone.
- Plaider avec force pour l'installation de personnel des Nations Unies à Obo, en particulier de l'UNICEF, pour surveiller et faire rapport sur les enlèvements d'enfants par la LRA et pour améliorer la protection et l'assistance des enfants rentrés de captivité.

Impact sur les besoins

L'absence d'accès humanitaire à Ndélé a eu pour conséquence que des enfants déplacés dans les zones contrôlées par CPJP sont restés sans protection et sans accès à l'assistance humanitaire, y compris les soins de santé, l'eau et l'assainissement, et l'éducation.

Par exemple, les enfants déplacés vivant dans des zones contrôlées par la CPJP n'ont pas eu accès aux écoles au cours des deux dernières années.⁸⁸ Certains enfants déplacés ont été envoyés à Ndélé, pour se retrouver dans des conditions précaires au sein de familles d'accueil. D'autres enfants déplacés vivant à proximité de Ndélé sont exposés au risque d'attaque quand ils marchent de 10 à 15 kilomètres (environ 6 à 9 miles) par jour pour aller à l'école. De nombreux enfants déplacés vivant à Ndélé ou dans les champs voisins ne peuvent pas fréquenter l'école parce que leurs parents ne peuvent pas se permettre de payer les frais de scolarité.

Theresa, une fillette déplacée de huit ans a un message fort pour le Président Bozizé: «Après l'attaque de notre village, ma famille et moi avons du vivre dans la forêt pendant plus d'un mois. Nous n'avions rien à manger et j'ai dû boire l'eau du marais. Mes parents vivent encore dans la forêt, mais ils m'ont envoyé ici pour que je puisse aller à l'école. Si vous apportez la paix, ma famille et moi serons en mesure de retourner dans notre village. Nous n'avions jamais faim dans notre village, et je pouvais toujours me reposer quand j'allais me coucher.» ●

À Obo, l'aide humanitaire qui a atteint la population a été sporadique et insuffisante. Le PAM a été confronté à un déficit de financement majeur en 2010 et a interrompu ses distributions de vivres. Il n'y a que deux ONG internationales travaillant à Obo qui offrent une éducation d'urgence et des services de santé aux 6000 personnes déplacées vivant à Obo dans cinq camps de personnes déplacées et environ 400 réfugiés de la RDC.⁸⁹ Dans les trois camps de personnes déplacées visités par Watchlist et IDMC les familles déplacées ont toutes parlé d'un délai moyen d'attente de cinq jours pour recevoir des soins médicaux à l'hôpital d'Obo.

Enfin, le soutien psychosocial aux victimes de la LRA a été le plus négligé de tous les besoins d'assistance à Obo, et a été systématiquement ignoré par les donateurs dans toutes les régions touchées de la RCA. La COOPI a identifié des niveaux élevés de traumatisme chez les victimes de la LRA, non seulement par rapport aux enlèvements, au recrutement forcé et à la violence sexuelle subie, mais aussi parce que les victimes ont été obligées à commettre des atrocités.⁹⁰ La COOPI a constaté que le taux d'acceptation par les familles des enfants qui ont été enlevés est élevé mais, la situation n'est pas la même pour les femmes qui étaient mariées à Obo avant d'être enlevées.

recommandations

(impact sur les besoins)

Equipe pays de l'ONU en RCA

- Plaider avec force pour une présence renforcée des Nations Unies à Ndélé en déployant du personnel de l'UNICEF et du HCR pour surveiller et faire rapport sur le recrutement d'enfants par la CPJP et pour améliorer la protection des enfants touchés par le conflit armé ainsi que des communautés déplacées dans la zone.
- Plaider avec force pour l'installation de personnel des Nations Unies à Obo, en particulier de l'UNICEF, pour surveiller et faire rapport sur les enlèvements d'enfants par la LRA et pour améliorer la protection et l'assistance des enfants rentrés de captivité.

Commission des Nations Unies de consolidation de la paix

- A la lumière des efforts fournis par la Commission pour reconstruire les communautés touchées par le conflit et pour prévenir un retour à la violence, comme souligné dans le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en RCA élaboré par la Commission, financer des programmes psychosociaux pour les enfants enlevés par la LRA qui ne sont plus en captivité, notamment des filles ayant subi des viols et d'autres violences sexuelles.

Bureau pour l'Assistance en cas de catastrophe à l'étranger (OFDA)

- Suite à la déclaration de catastrophe faite par l'Ambassade des Etats-Unis dans la capitale Bangui le 27 janvier 2011 concernant les déplacements provoqués par la LRA, débloquer des fonds USAID/OFDA pour des programmes psychosociaux dont le besoin est urgent en faveur des enfants dans le sud-est de la RCA enlevés par la LRA qui ne sont plus en captivité, notamment des filles ayant subi des viols et d'autres violences sexuelles. Des fonds devraient également être débloqués pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et les services de santé ►

en faveur des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) dans les zones du sud-est de la RCA touchées par la LRA.

Service d'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO)

- Évaluer les besoins humanitaires dans les zones du sud-est de la RCA touchées par la LRA et réévaluer les programmes existants en conséquence afin de renforcer la réponse humanitaire en faveur des enfants touchés par le conflit armé.
- Financer des programmes psychosociaux dont le besoin est urgent dans le sud-est de la RCA pour les enfants enlevés par la LRA qui ne sont plus en captivité, notamment des filles ayant subi des viols et d'autres violences sexuelles.

Pays donateurs

- Assurer des financements flexibles et durables pour des programmes de prévention pour les enfants exposés au recrutement à Ndélé, et pour des programmes psychosociaux dans le sud-est de la RCA pour les enfants enlevés par la LRA qui ne sont plus en captivité, notamment des filles ayant subi des viols et d'autres violences sexuelles.



partie II: protéger les enfants contre les violations

L'incapacité du gouvernement centrafricain de protéger les enfants contre les violations n'est pas liée à l'absence de normes juridiques, mais au manque de respect, de protection et de réalisation de ces normes. Comme pour les lois nationales, les engagements régionaux et internationaux pris par la RCA pour protéger les droits des enfants touchés par les conflits armés n'ont aucun effet s'ils ne sont pas correctement appliqués.

Les problèmes politiques, y compris la mauvaise gouvernance, les conflits armés et l'insécurité, ainsi que la corruption et le sous investissement dans les institutions publiques ont fait qu'il est difficile pour la RCA de respecter ses obligations juridiques.⁹¹

L'ONU a un rôle à jouer en encourageant la RCA à remplir ses obligations et en tenant le gouvernement responsable par le biais de mécanismes d'examen et même de sanctions. Les donateurs ont un rôle à jouer en assurant un financement flexible et durable pour la protection des programme clés d'aide aux enfants touchés par les conflits armés.



résolution 1612 du Conseil de sécurité

Travail de terrain: Mécanisme de suivi et de communication de l'information (MRM)

Depuis 1999, le Conseil de sécurité a adopté sept résolutions visant à améliorer la protection des enfants pendant les conflits armés. En 2005, par le biais de la Résolution 1612 du Conseil de sécurité, le Conseil de sécurité a créé un mécanisme de suivi et de communication de l'information pour recueillir des informations actualisées et fiables sur les six violations graves commises contre les enfants dans les situations de conflit armé, y compris l'assassinat ou la mutilation, le recrutement ou l'utilisation d'enfants soldats, les attaques dirigées contre des écoles, les viols ou autres violences sexuelles graves, les enlèvements et le refus d'autoriser l'accès humanitaire aux enfants.

Jusqu'en 2009, le MRM était mis en œuvre dans les pays où les parties au conflit figuraient dans les rapports annuels du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés pour les questions relatives au recrutement et à l'utilisation généralisée d'enfants soldats. La résolution 1882 du Conseil de sécurité a élargi le champ d'application en demandant que toutes les parties se livrant à l'assassinat et la mutilation

d'enfants et / ou le viol et autres violences sexuelles contre les enfants dans les situations de conflit armé figurent également dans les rapports annuels du Secrétaire général. Le MRM est mis en œuvre par des Task forces dirigées par l'ONU comprenant des agences des Nations Unies et parfois des ONG et des organisations de la société civile, qui recueillent et vérifient les informations sur les six violations graves. L'ONU a établi le MRM dans 13 pays, y compris la RCA.

L'équipe pays des Nations Unies en RCA a créé la Task Force MRM en 2008. Toutefois, celle-ci n'a pas été opérationnelle jusqu'en 2010, après le recrutement par le Bureau intégré de consolidation de la paix des Nations Unies en République centrafricaine (BINUCA) d'un conseiller sur la protection des enfants pour travailler aux côtés de l'UNICEF et co-présider la Task force MRM. Actuellement, les membres de la Task force sont la BINUCA, l'UNICEF, le HCR, le FNUAP et OCHA. Même si la Task force MRM est désormais opérationnelle, elle a fait face à quatre problèmes importants pour effectuer le suivi et élaborer des rapports sur les six violations graves commises contre les enfants dans les meilleurs délais.

Les problèmes sont les suivants:

- (1) **Manque de connaissance et de compétences sur le MRM des agences de l'ONU en RCA.** Cette situation a empêché les agences de l'ONU de consacrer le temps et les ressources adéquates pour la Task force. Par exemple, elles n'ont pas engagé de personnel ayant un pouvoir de décision ou bénéficiant de contrats à long terme.
- (2) **Insécurité et restrictions à l'accès humanitaire dans plusieurs régions touchées par le conflit.** Cette situation a empêché la Task force de recueillir et vérifier l'information sur les six abus graves commis contre les enfants dans des régions comme Ndélé et Obo où l'ONU n'est pas suffisamment présente. Ceci est particulièrement important parce que le MRM ne peut utiliser que des informations vérifiées par l'ONU dans ses rapports.
- (3) **Absence de participation des ONG dans la Task force sur le MRM.** De nombreuses ONG ont été réticentes à participer à la Task force sur le MRM Task Force quand elle a été créée en 2008 parce que celle-ci ne disposait pas de systèmes garantissant la confidentialité et la sécurité du partage des informations sensibles sur des cas individuels.

Ceci est particulièrement important en RCA, parce qu'il y a peu d'ONG travaillant sur le terrain et qu'il est donc facile pour les groupes armés de savoir quelle ONG a dénoncé des violations et à quel endroit. Cette situation peut mettre en danger le personnel de l'ONG et ses bénéficiaires. À ce jour, les ONG n'ont cependant pas encore

reçu d'invitation officielle pour participer à la Task force du MRM parce que celle-ci essaie de résoudre des problèmes internes liés au manque de financement et à un déficit de ressources humaines. Comme il y a peu d'ONG travaillant spécifiquement sur les enfants en RCA, la Task force du MRM devra également investir des ressources pour renforcer les capacités de ces organisations afin qu'elles puissent faire le suivi et communiquer de l'information sur les six abus graves.

(4) Financement et ressources humaines du MRM inadéquats.

Cette situation a empêché le département de protection de l'enfant de la BINUCA de mener des missions de terrain pour recueillir ou vérifier des informations. Le manque de financement du MRM a également empêché le département de protection de l'enfant de la BINUCA d'offrir des formations techniques sur le MRM pour renforcer les capacités de suivi et de communication de l'information des ONG locales et internationales sur les six abus graves commis contre les enfants, y compris comment communiquer l'information sur les attaques contre les écoles.

Les recommandations présentées ci-dessous visent à aider à résoudre les difficultés rencontrées par la Task force du MRM en RCA, afin de la rendre plus efficace pour le suivi et la communication de l'information sur les six violations graves contre les enfants dans les meilleurs délais, aidant ainsi les agences onusiennes et les ONG humanitaires à améliorer la protection et l'assistance aux enfants touchés par les conflits armés en RCA.



recommandations (MRM)

Groupe de travail du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés

- Renforcer la dimension protection de l'enfance de la BINUCA en le dotant des ressources financières et humaines nécessaires pour effectuer des missions de terrain dans le cadre du MRM et réaliser des formations techniques dans ce cadre afin de renforcer les capacités des ONG nationales et internationales de surveiller et de signaler les six abus graves commis contre des enfants pendant un conflit armé.

Secrétaire général des Nations Unies

- Recommander vivement à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine de veiller à l'efficacité et à la continuité du MRM en RCA ►

en demandant aux agences de l'ONU membres de la Task Force de ce mécanisme de consacrer des ressources importantes en temps et en personnel au groupe technique de ce mécanisme, notamment en y affectant des employés ayant une autorité de décision et présentes en RCA dans le cadre de contrats à long terme.

Task Force du mécanisme de surveillance et de communication de l'information en RCA

- Assurer la participation des ONG nationales et internationales à la Task Force du MRM en répondant à leurs préoccupations concernant la confidentialité et la sécurité du partage des informations sensibles et en leur offrant des formations techniques pour renforcer leurs capacités de surveillance et de communication de l'information concernant les six abus graves commis contre les enfants pendant les conflits armés.
- Décentraliser le processus de vérification des informations collectées via le MRM en rendant les agences de l'ONU basées sur le terrain responsables de la vérification des informations relevant de leurs zones géographiques d'opération respectives.
- Mettre en place un système sécurisé de partage des informations avec les groupes sectoriels sur la protection et l'éducation, et les sous-groupes sectoriels sur la violence liée au genre et la protection des enfants, à la fois dans la capitale Bangui et sur le terrain, afin de s'assurer que toute information relative aux résolutions 1612 et 1882 du Conseil de sécurité des Nations Unies collectée ou partagée avec les groupes de travail sectoriels est également partagée avec la Task Force du MRM.
- Mettre au point des formations techniques conçues spécifiquement pour les ONG travaillant dans le domaine de l'éducation afin de renforcer leurs capacités de surveiller et de communiquer des informations sur les attaques contre les écoles en RCA.
- Travailler avec l'UNICEF pour mettre au point des formations sur le MRM et les six abus graves commis contre les enfants par les forces et les groupes armés pour les informer de ►

ce mécanisme et les sensibiliser au fait que les agences de l'ONU et les ONG effectueront une mission de surveillance et de communication d'informations sur les questions liées aux résolutions 1612 et 1882 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA)

- Veiller à ce que la dimension protection de l'enfance de la BINUCA soit dotée des ressources financières et humaines nécessaires pour réaliser des missions de terrain dans le cadre du MRM et réaliser des formations techniques dans ce cadre pour renforcer les capacités des ONG nationales et internationales en matière de surveillance et de communication de l'information concernant les six abus graves commis contre les enfants pendant les conflits armés.

UNICEF

- Engager les ressources financières et humaines nécessaires, y compris des employés clés dans le cadre de contrats à long terme, pour codiriger de manière adéquate la Task Force MRM en RCA.
- Travailler avec le groupe sectoriel sur la protection pour veiller à ce que le sous-groupe sectoriel sur la protection des enfants récemment réactivé puisse avoir accès au Processus d'appel global (CAP) pour obtenir des financements pour le MRM en RCA.

Pays donateurs

- Assurer des financements flexibles et durables pour le processus lié au MRM en RCA afin de veiller à ce que les capacités des ONG en matière de surveillance et de communication d'informations concernant les violations des droits des enfants conformément aux résolutions 1612 et 1882 du Conseil de sécurité des Nations Unies soient suffisamment renforcées.

Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés

Par la résolution 1612 du Conseil de sécurité de l'ONU, le Conseil de sécurité a également créé le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés. Le Groupe de travail se compose des 15 Etats membres du Conseil de sécurité de l'ONU. La responsabilité du Groupe de travail est d'examiner les rapports MRM et de faire des recommandations pour l'action (appelées «conclusions») au Conseil de sécurité concernant les parties au conflit qui sont en violation des normes internationales dans le pays faisant l'objet de l'examen. Les mesures susceptibles d'être prises par le Conseil de sécurité de l'ONU sont décrites dans les modalités de travail et consistent en l'envoi de lettres ou lancement d'appels aux parties concernées, des démarches auprès des forces ou groupes armés, l'organisation des séances d'information par des experts, la convocation de réunions ouvertes ou fermées avec les parties concernées, la transmission des informations pertinentes reçues aux comités de sanctions de l'ONU, l'adoption de sanctions ou de mesures ciblées, et des visites de terrain par le Conseil de sécurité ou par le Groupe de travail.⁹²

Le 13 juillet 2009, le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés a présenté sa première série de conclusions sur la RCA au Conseil de sécurité des Nations unies, précisant les mesures spécifiques à prendre par le gouvernement de la RCA, par le Secrétaire général, par la Commission de consolidation de la paix, par la Banque mondiale et par les autres donateurs.⁹³ Ces recommandations reflètent les préoccupations essentielles : renforcer les capacités des forces de sécurité nationales, mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants par des groupes locaux d'autodéfense, adopter des lois nationales et ratifier les conventions internationales sur le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, coordonner avec le gouvernement les problèmes de protection de l'enfant (MRM et de DDR pour les enfants), adopter des plans d'action et dialoguer avec les groupes armés non étatiques, sanctionner les auteurs, renforcer la Task force MRM, et allouer des fonds pour l'amélioration de la réinsertion et la réadaptation des enfants démobilisés.

Seulement trois des recommandations du Groupe de travail ont été mises en œuvre à ce jour. Le gouvernement centrafricain a signé et ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. La BINUCA a recruté un conseiller de protection de l'enfant afin de renforcer sa capacité dans ce domaine, et le Fonds de consolidation de

la paix a alloué des fonds pour les programmes de DDR pour les enfants en RCA. Le Secrétaire général doit soumettre son prochain rapport sur les enfants et les conflits armés en RCA au Conseil de sécurité des Nations unies en avril 2011.⁹⁴ Cela donnera au Groupe de travail l'occasion de faire de nouvelles recommandations pour l'action en RCA.



recommandations

(Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés)

Groupe de travail du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés

- Renforcer la dimension protection de l'enfance du BINUCA en le dotant des ressources financières et humaines nécessaires pour effectuer des missions de terrain dans le cadre du MRM et réaliser des formations techniques dans ce cadre afin de renforcer les capacités des ONG nationales et internationales de surveiller et de signaler les six abus graves commis contre des enfants pendant un conflit armé.
- Compte tenu des abus répétés et continus commis contre des enfants par la LRA en violation des normes internationales, imposer des mesures ciblées contre la LRA conformément aux résolutions 1539, 1612 et 1882 du Conseil de sécurité des Nations Unies.
- Encourager le gouvernement à négocier un accord de cessez-le-feu avec la CPJP afin de rétablir un accès humanitaire inconditionnel aux communautés déplacées vivant dans les zones à l'extérieur de Ndélé actuellement sous le contrôle de la CPJP.
- Encourager le gouvernement à cesser tout soutien aux groupes communautaires d'auto-défense exerçant des fonctions légalement attribuées à l'armée. Veiller à ce que ces groupes libèrent les enfants qu'elles ont recrutés et signent et mettent en œuvre des plans d'action avec les Nations Unies pour mettre un terme à tout recrutement et emploi d'enfants soldats.
- Recommander vivement à tous les groupes et forcés armés de cesser d'utiliser les bâtiments ou les biens scolaires comme des bases d'opérations militaires

autres mécanismes onusiens

40



La Commission de consolidation de la paix

La Commission de consolidation de la paix a été créée en 2005 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il s'agit d'un organisme intergouvernemental consultatif qui appuie les efforts de consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit dont les gouvernements ont demandé l'aide de la communauté internationale. La Commission mobilise des ressources pour soutenir les projets de relèvement, de reconstruction et de développement dans ces pays, et rédige des stratégies à long terme avec chacun des gouvernements pour mettre en œuvre ces projets. En outre, le Fonds pour la consolidation de la paix, sous le contrôle du Secrétaire général, a été créé pour assurer la libération immédiate des ressources nécessaires pour lancer des activités de consolidation de la paix et des efforts de rétablissement de la paix.⁹⁵

En juin 2008, la RCA a été mise à l'ordre du jour de la Commission avec le Burundi, le Sierra Leone et la Guinée-Bissau. L'ambassadeur de Belgique à l'ONU a été élu président de la configuration de la Commission spécifique à la RCA.

En consultation avec le gouvernement de la RCA, la Commission a identifié les principales priorités de la RCA en matière de consolidation de la paix et la nécessité de mettre en œuvre : 1) des projets sur la bonne gouvernance et l'état de droit pour s'assurer que les droits de l'homme fondamentaux sont respectés; 2) des projets de développement visant à revitaliser les domaines économique et réduire la pauvreté et 3) la réforme du secteur de la sécurité, y compris la démobilisation, le désarmement et la réinsertion des combattants.⁹⁶

En mars 2009, la Commission et le gouvernement de la RCA ont signé un Cadre stratégique pour la consolidation de la paix pour trois ans. Il s'agit d'un document décrivant les actions prioritaires, les engagements des parties prenantes, et les résultats souhaités.⁹⁷ L'approbation du Cadre stratégique a conduit à l'attribution de 10 millions de dollars par le Fonds pour la consolidation de la paix, dont US \$ 2 millions alloués pour les programmes de DDR pour les enfants en RCA, qui mettent l'accent sur la libération des enfants des groupes armés ainsi que leur réinsertion dans la vie civile.⁹⁸

En mars 2011, la Commission a effectué un deuxième examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre stratégique. Elle a pris note de la lenteur des progrès sur le terrain en raison des préparatifs de l'élection présidentielle qui s'est déroulée en janvier 2011.⁹⁹ Malgré les retards, la Commission s'est dit encouragée par les premiers résultats obtenus dans le pays. À l'avenir, elle va recentrer son attention sur la réforme du secteur de la sécurité en renforçant les institutions du gouvernement et continuer à soutenir la bonne gouvernance et le développement en mettant l'accent sur la stabilisation socio-économique. La Commission aidera également le gouvernement à établir des programmes de DDR et des stratégies qui tiennent compte des toutes les populations touchées et qui mettent l'accent sur le développement socio-économique.¹⁰⁰

Même si les accords et les engagements prévus dans le Cadre stratégique et les examens ultérieurs sont importants, leur mise en œuvre lente sur le terrain a eu un impact négatif sur la vie des enfants touchés par les conflits armés en RCA, car il y a encore des besoins urgents auxquels il n'a pas été répondu. Même si le deuxième examen de la Commission ne mentionne pas un programme spécifique pour la protection des enfants ou des recommandations pour améliorer le programme de DDR des enfants, le Groupe de travail a exhorté la Commission à donner la priorité à la situation des enfants dans tous ses efforts et ses activités en RCA.



recommandations

(La Commission de consolidation de la paix)

Commission ONU de consolidation de la paix

- A la lumière des efforts fournis par la Commission pour reconstruire les communautés touchées par le conflit et pour prévenir un retour à la violence, comme souligné dans le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en RCA élaboré par la Commission, financer des programmes de réintégration durable pour les enfants démobilisés des rangs de l'APRD à Paoua et Bocaranga ainsi que des programmes psychosociaux dont le besoin est urgent pour les enfants enlevés par la LRA qui ne sont plus en captivité dans le sud-est de la RCA, notamment des filles ayant subi des viols et d'autres violences sexuelles.
- A la lumière de la promotion de la bonne gouvernance, de l'état de droit et de la réforme du secteur de la sécurité par la Commission, comme souligné dans le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en RCA élaboré par la Commission, financer la mise en œuvre du MRM en RCA afin d'assurer que les capacités des ONG en matière de surveillance et de communication des informations concernant les violations des droits des enfants conformément aux résolutions 1612 et 1882 du Conseil de sécurité des Nations Unies sont suffisamment renforcées.

Le groupe sectoriel de protection

L'approche sectorielle (ou par clusters) est un mécanisme de coordination visant à renforcer les interventions humanitaires « clarifier la division du travail entre les organisations, et mieux définir leurs rôles et responsabilités dans les différents secteurs de la réponse. Il s'agit de rendre la communauté humanitaire internationale plus structurée, responsable et professionnelle, de sorte qu'elle puisse être un meilleur partenaire pour les gouvernements hôtes, les autorités locales et la société civile locale. »¹⁰¹ Même si la coordination de la réponse humanitaire en RCA s'est améliorée depuis que l'approche sectorielle a été adoptée en juillet 2007, des lacunes importantes subsistent et les besoins urgents ne sont pas satisfaits.

Dix groupes sectoriels ont été activés en RCA depuis 2007. Ils sont regroupés sous l'équipe de partenariat humanitaire et de développement, une plate-forme qui a été créée pour accroître la visibilité et le financement pour la RCA. Dirigé par le HCR, le groupe sectoriel sur la protection tient des réunions mensuelles à Bangui. Les représentants du gouvernement sont invités périodiquement à élaborer des stratégies communes de protection. Le groupe de protection a également été activé sur le terrain, avec des réunions de groupe qui se sont tenues à Paoua, Bozoum, Bocaranga et à Kaga Bandoro.

Bien que la réactivation récente du sous groupe de la protection des enfants par l'UNICEF et le HCR soit une évolution bienvenue, les deux agences devraient travailler avec diligence pour s'assurer que les plans d'action du sous-groupe sont entièrement financés et mis en œuvre. Sans financement, le sous groupe de protection de l'enfance ne sera pas en mesure d'intégrer les questions de protection des enfants dans tous les groupes sectoriels actifs en RCA, ou de répondre aux besoins de protection et d'assistance non satisfaits des enfants touchés par les conflits armés.

Afin de renforcer les programmes d'intégration de la dimension genre dans les groupes, l'UNICEF et le FNUAP ont activé le sous-groupe sur la violence liée au genre en RCA en janvier 2011 avec pour objectif de se concentrer principalement sur la prévention et la réponse à la violence sexospécifique. En février 2011, le groupe sur la violence liée au genre s'est réuni à Bangui avec tous les partenaires concernés et a adopté un mécanisme commun pour la collecte des données. Des efforts devraient être faits pour que le sous-groupe sur la violence liée au genre et le sous-groupe sur la protection de l'enfant développent des systèmes complémentaires de collecte de données pour favoriser le suivi et la communication de l'information sur les six violations graves en vertu des résolutions 1612 et 1882 du Conseil de sécurité de l'ONU. Pour cela, un membre de la Task force MRM devrait siéger dans les deux sous-groupes en tant que point focal MRM.

Enfin, une autre action du groupe de protection pourrait avoir un impact sur la protection des enfants touchés par les conflits armés. Il s'agit d'engager des discussions avec les différents groupes armés sur les questions d'accès à la justice, en particulier dans les zones à proximité de Paoua et Bocaranga où l'APRD est l'autorité *de facto* et, en tant que telle, a utilisé un système de justice parallèle pour rendre des sentences qui ne sont pas conformes au droit international des droits de l'homme et au droit interne de la RCA.

Par exemple, les ONG ont signalé des cas dans lesquels les femmes ont été accusées par leurs communautés d'adultère ou de sorcellerie. Les peines prononcées par l'APRD ont inclus la violence contre l'accusée, voire des exécutions, ayant pour conséquence de rendre les enfants orphelins. Le manque d'accès à la justice dans les zones de conflit est donc particulièrement important pour la protection des enfants qui y vivent. Le groupe de protection peut également engager des discussions avec l'UPDF sur un nouveau traumatisme causé aux victimes de la LRA à Obo qui sont forcées d'interagir sur une base quotidienne avec les ex-combattants de la LRA qui étaient leurs anciens commandants et / ou auteurs de violence.

recommandations

(le groupe sectoriel de protection)

Task Force MRM en RCA

- Mettre en place un système sécurisé de partage des informations avec les groupes sectoriels sur la protection et l'éducation, et les sous-groupes sectoriels sur la violence liée au genre et la protection des enfants, à la fois dans la capitale Bangui et sur le terrain, afin de s'assurer que toute information relative aux résolutions 1612 et 1882 du Conseil de sécurité des Nations Unies collectée ou partagée avec les groupes de travail sectoriels est également partagée avec la Task Force du MRM.

UNICEF

- Travailler avec le groupe sectoriel sur la protection pour veiller à ce que les plans d'action du sous-groupe sectoriel sur la protection des enfants récemment réactivé soient totalement financés et appliqués, que ce dernier puisse avoir accès au Processus d'appel global (CAP) pour obtenir des financements pour le MRM et que les préoccupations en matière de protection des enfants soient intégrées de manière transversale à tous les groupes sectoriels activés en RCA.

Groupe sectoriel sur la protection en RCA

- Organiser des pourparlers avec la Force de défense populaire de l'Ouganda (UPDF) à Obo afin d'aborder la question de la réactivation du traumatisme des victimes de la LRA à Obo, où l'UPDF a une base militaire. Les enfants ayant été enlevés par la LRA et ayant réussi à s'échapper sont contraints d'interagir quotidiennement à Obo avec d'anciens combattants de la LRA. Les discussions devraient envisager des solutions à impact rapide comme empêcher les anciens combattants de la LRA de quitter la base de l'UPDF à Obo, hormis dans le cadre d'équipes de recherches envoyées dans la forêt pour poursuivre la LRA, et veiller à ce que leurs contacts avec la population locale à Obo soient réduits au minimum. Les discussions devraient aussi envisager les questions à plus long terme d'impunité et de responsabilité à titre individuel.

Notes

- ¹ Fund for Peace, *Failed States Index*, 2010.
- ² Human Rights Watch (HRW), *Etat d'anarchie: Rébellions et exactions contre la population civile*, 14 septembre 2007.
- ³ Bureau pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), *Appel consolidé pour la République centrafricaine 2010*, 30 novembre 2009.
- ⁴ HRW, *Congo/Central African Republic: LRA Victims Appeal to Obama*, 11 novembre 2010.
- ⁵ International Crisis Group (ICG), *République centrafricaine : débloquent le dialogue politique inclusif*, 9 décembre 2008.
- ⁶ International Relations and Security Network (ISN), *Intel Brief: The Chad Withdrawal*, 18 mai 2010.
- ⁷ UN Dispatch, *The Top 5 Most Ignored Humanitarian Crises*, 23 août 2010.
- ⁸ PNUD, *Indice de développement humain*, 4 novembre 2010.
- ⁹ Foreign Policy, *The Fastest to Die*, 3 août 2010.
- ¹⁰ OCHA, *Révision de l'appel global à mi-parcours pour la RCA*, 14 juillet 2010.
- ¹¹ Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, République centrafricaine, *Document de stratégie de réduction de la pauvreté (2008-2010)*, septembre 2007.
- ¹² US Department of State, *2007 Country Report on Human Rights Practices: Central African Republic*, 11 mars 2008.
- ¹³ OCHA, *Central African Republic: Humanitarian Access Constraints*, 11 février 2011; OCHA, *LRA: Regional Overview and Update from Jan – Dec 2010*, 17 février 2011.
- ¹⁴ Reuters, "Uganda LRA rebels extend reach with new attacks," 8 octobre 2010.
- ¹⁵ Agence France Presse (AFP), "Centrafrique: la LRA tue au moins 6 personnes et en blesse une trentaine", 15 mars 2011.
- ¹⁶ Enough Project, *On the Heels of Kony: The Untold Tragedy Unfolding in the Central African Republic*, juin 2010.
- ¹⁷ Entretien de Watchlist et IDMC avec le Président de l'Association des victimes de la LRA, Obo, 2 février 2011.
- ¹⁸ Le Confident, « Obo, cible ou base arrière de la LRA? », 7 mai 2008.
- ¹⁹ OpenDemocracy, "Regional military force established to crack down on Lord's Resistance Army," 18 octobre 2010.
- ²⁰ Sudan Tribune, "US lawmakers pass legislation to end LRA rebels' atrocities", 14 mai 2010.
- ²¹ Le nom du camp pour enfants soldats donné par David était "Nebiapa" mais Watchlist et IDMC n'ont pas été en mesure de vérifier le nom et la localisation du camp.
- ²² Betancourt, T.S., Brennan, R., Rubin-Smith, J., Fitzmaurice, R., Gilman, "S.E. Sierra Leone's former child soldiers: a longitudinal study of risk, protective factors, and mental health," *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, 49(6):606-615, 2010.
- ²³ The Observer, "On the frontline against Africa's bush killers," 16 mai 2010.
- ²⁴ The New York Times, "Uganda enlists former rebels to end a war," 10 avril 2010.
- ²⁵ Entretien de Watchlist et IDMC avec le commandant de l'UPDF pour les opérations en RCA et l'officier de renseignements de l'UPDF pour les opérations en RCA, Obo, 30 janvier 2011.
- ²⁶ Enough Project, *Too Far from Home: Demobilizing the Lord's Resistance Army*, février 2011.
- ²⁷ Article 38, Convention relative aux droits de l'enfant ; Articles 8(2)(b)(xxvi) et 8(2)(e)(vii), Statut de Rome de la Cour pénale internationale.
- ²⁸ Article 3(a), Organisation internationale du travail (OIT) Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination (No. 182).
- ²⁹ UNICEF, *Central Africa: N'Djamena Child Soldiers Conference*, 6 juin 2010.
- ³⁰ UN News Centre, "CAR signs Optional Protocol on the involvement of children in armed conflict (OPAC)," 27 septembre 2010.
- ³¹ Articles 4(1) et 6(3), Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication des enfants dans les conflits armés.
- ³² ONU Conseil de sécurité, *Les enfants et les conflits armés: rapport du Secrétaire général (A/64/742-S/2010/181)*, 13 avril 2010.
- ³³ OCHA, *Visite du Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations-Unies Pour les Personnes Déplacées, Ndélé*, 11-12 juillet, 2010.
- ³⁴ OCHA, *Analyse de la Situation et des Besoins Humanitaires dans la Sous-Préfecture de Ndélé (Bamingui-Bangoran)*, janvier 2011.
- ³⁵ Watchlist et IDMC entretien avec le commandant adjoint des FACA dans la zone de Ndélé, Ndélé, 24 janvier 2011.
- ³⁶ US Department of State, *2009 Country Report on Human Rights Practices: Central African Republic*, 11 mars 2010.
- ³⁷ ICG, *République Centrafricaine: anatomie d'un Etat fantôme*, 13 décembre 2007.
- ³⁸ Watchlist et IDMC entretien avec le maire et le chef du village de Loura, 13 janvier 2011; et entretien avec le Président du groupe d'autodéfense d'Obo, 2 février 2011.
- ³⁹ ONU Conseil de sécurité, *Les enfants et les conflits armés: rapport du Secrétaire général (A/64/742-S/2010/181)*, 13 avril 2010.
- ⁴⁰ Union européenne, *Atlas du Profil Socio-sécuritaire du Nord-ouest et des Stratégies de Réinsertion Sociale et Professionnelle des Ex-combattants dans les Pôles de Développement*, octobre 2010.
- ⁴¹ Watchlist et IDMC entretien avec le Président du groupe d'autodéfense, Obo, 2 février 2011.

- ⁴² Watchlist and IDMC entretien avec des travailleurs humanitaires à Bangui le 30 janvier 2011, et avec le commandant de la compagnie de Gendarmerie à Obo le 30 janvier 2011.
- ⁴³ PNUD, *Rapport annuel sur la RCA*, juin 2007.
- ⁴⁴ Articles 12 et 61 de la Constitution de la République centrafricaine, 2006; Articles 97, 259, 264, et 265 du Code pénal de la République centrafricaine, 2010.
- ⁴⁵ Watchlist et IDMC entretien avec une avocate centrafricaine, Bangui, 4 février 2011.
- ⁴⁶ ONU Conseil de sécurité, *Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés en République centrafricaine* (S/2009/66), 3 février 2009.
- ⁴⁷ Watchlist et IDMC entretien du Président du groupe d'autodéfense, Obo, 2 février 2011.
- ⁴⁸ IRIN, *Central African Republic: "Who's who with guns,"* 9 mai 2008.
- ⁴⁹ HRW, *Etat d'anarchie: Rébellions et exactions contre la population civile*, 13 septembre 2007.
- ⁵⁰ Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats, *Rapport mondial*, mai 2008.
- ⁵¹ ONU Conseil de sécurité, *Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés en République centrafricaine* (S/2009/66), 3 février 2009.
- ⁵² ONU Conseil de sécurité, *Les enfants et les conflits armés: rapport du Secrétaire général* (A/64/742-S/2010/181), 13 avril 2010.
- ⁵³ Conseil danois pour les réfugiés (DRC), *Narrative progress report to the Peacebuilding Fund on Protection and Livelihood Support to Conflict-affected Communities and Reintegration of Child Youth ex-EAFGA in CAR* (January 2009 – December 2010), 21 décembre 2010.
- ⁵⁴ Watchlist et IDMC entretien avec le personnel de protection de l'IRC à Bocaranga, 13-14 janvier, 2011.
- ⁵⁵ Watchlist et IDMC entretien avec des enfants démobilisés à Paoua, 17 janvier 2011.
- ⁵⁶ UNICEF, *En République centrafricaine, des enfants de nomades récemment sédentarisés vont à l'école*, 13 mai 2010.
- ⁵⁷ OCHA, *Financial Tracking Service (FTS), Requirements, Commitments/Contributions and Pledges per Cluster*, accès sur l'internet le 10 mars 2011.
- ⁵⁸ Campagne mondiale pour l'éducation, *Les pires endroits du monde pour les écoliers*, septembre 2010.
- ⁵⁹ Humanitarian and Development Partnership Team (HDPT), *News Bulletin*, 9-16 juin 2008.
- ⁶⁰ OCHA, *Révision de l'appel global à mi-parcours pour la RCA*, 14 juillet 2010.
- ⁶¹ UNICEF, *Situation Analysis of Children and Women in CAR*, septembre 2010.
- ⁶² Afrol News, "UNICEF brings books to CAR," 17 mars 2010.
- ⁶³ Campagne mondiale pour l'éducation, *Les pires endroits du monde pour être écolier*, septembre 2010.
- ⁶⁴ ONU Conseil de sécurité, *Les enfants et les conflits armés : Rapport du Secrétaire général* (A/63/785-S/2009/158), 26 mars 2009; ONU Conseil de sécurité, *Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés and Armed Conflict, Conclusions concernant les enfants et le conflit armé en République centrafricaine* (S/AC.51/2009/2), 13 juillet 2009.
- ⁶⁵ UNHCR, *Global Appeal 2010 – 2011 for the Central African Republic*, juin 2010.
- ⁶⁶ Humanitarian and Development Partnership Team, *Info Bulletin 151*, 21-28 juin 2010.
- ⁶⁷ Watchlist et IDMC entretien avec le directeur de l'école du village de Koum Bam II, 13 janvier 2010.
- ⁶⁸ Watchlist et IDMC entretien avec des travailleurs humanitaires à Paoua, 17 janvier 2010.
- ⁶⁹ Humanitarian and Development Partnership Team, *Info Bulletin 148*, 31 mai – 7 juin 2010.
- ⁷⁰ UNHCR Operation in CAR - Fact Sheet, mars 2011.
- ⁷¹ Watchlist et IDMC entretien avec des travailleurs humanitaires à Paoua, 17 janvier 2010.
- ⁷² IRIN, "Idris Gilbert: Ma passion c'est l'enseignement mais pour gagner un peu d'argent je dois cultiver", 25 février 2011.
- ⁷³ Watchlist et IDMC entretien avec le chef des personnes déplacées du village d'Haoussa, Ndélé, 24 janvier 2010.
- ⁷⁴ OCHA, *Central African Republic: Humanitarian Access Constraints*, 11 février 2011.
- ⁷⁵ Reuters AlertNet, "U.N. says must repair CAR roads to deliver food," 15 mai 2007.
- ⁷⁶ Reuters AlertNet, "Aid groups retreat to Central African Republic's capital for safety," 1 décembre 2009.
- ⁷⁷ OCHA, *Analyse de la Situation et des Besoins Humanitaires dans la Sous-Préfecture de Ndélé (Bamingui-Bangoran)*, janvier 2011.
- ⁷⁸ Watchlist et IDMC entretien avec des travailleurs humanitaires à Ndélé, 21-24 janvier 2010.
- ⁷⁹ OCHA, *Analyse de la Situation et des Besoins Humanitaires dans la Sous-Préfecture de Ndélé (Bamingui-Bangoran)*, janvier 2011.
- ⁸⁰ Humanitarian and Development Partnership Team, *Info Bulletin 157*, 26 octobre - novembre 2010.
- ⁸¹ OCHA, *Visite du Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations-Unies pour les Personnes Déplacées, Ndélé*, 11-12 juillet 2010.
- ⁸² OCHA, *Analyse de la Situation et des Besoins Humanitaires dans la Sous-Préfecture de Ndélé (Bamingui-Bangoran)*, janvier 2011.
- ⁸³ IRIN, "République centrafricaine. Analyse: les enlèvements perturbent l'aide humanitaire," 7 décembre 2009.
- ⁸⁴ Bureau pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), *Appel consolidé pour la République centrafricaine 2010*, 14 juillet 2010.
- ⁸⁵ AFP, "LRA rebels kill two aid workers: military source," 25 septembre 2009.

- ⁸⁶ Agenzia Fides, *AFRICA/CENTRAL AFRICA - "Military reinforcements are on their way to protect the people from the LRA guerrillas," Bishop of Bangassou Tells Fides*, 19 mai 2010.
- ⁸⁷ Bureau pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), *Appel consolidé pour la République centrafricaine 2010*, 14 juillet 2010.
- ⁸⁸ HDPT, *Info Bulletin 151*, 21-28 juin, 2010.
- ⁸⁹ Cooperazione Internazionale (COOPI), *Rapport d'Evaluation de la Situation Humanitaire dans les Sous-Préfectures d'Obo et Bambouti, Préfecture du Haut Mbomou*, novembre 2010.
- ⁹⁰ Watchlist et IDMC entretien avec des travailleurs humanitaires à Bangui et Obo, 27-28 janvier 2011.
- ⁹¹ The Brookings Institution, *Projet sur le déplacement interne, Examen du Cadre Normatif de la République Centrafricaine Relatif à la Protection des Personnes Déplacées à l'intérieur de leur Propre Pays : Audit juridique*, Erin Mooney, février 2011.
- ⁹² ONU Conseil de sécurité, *Pièce jointe: Possibilités d'actions s'offrant au groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés ("modalités de travail")*, 11 septembre 2006 (S/2006/724).
- ⁹³ ONU Conseil de sécurité, *Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés, Conclusions concernant les enfants et le conflit armé en république centrafricaine*, 13 juillet 2009 (S/AC.51/2009/2).
- ⁹⁴ Au moment de la rédaction de ce rapport, le rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés en République centrafricaine d'avril 2011 n'avait pas encore été soumis au Conseil de sécurité.
- ⁹⁵ ONU Assemblée générale, *Document final du Sommet mondial 2005 (A/RES/60/1)*, 24 octobre 2005.
- ⁹⁶ Belgian Chair of the Peacebuilding Commission's Country-Specific Meeting on CAR, *Peacebuilding in the CAR: The Case for Increased Donor Management*, Spring 2009.
- ⁹⁷ ONU Assemblée générale, *Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine 2009-2011 (PBC/3/CAF/7)*, 9 juin 2009.
- ⁹⁸ Bureau d'appui à la consolidation de la paix, *Mapping of Resources and Gaps for Peacebuilding in the Central African Republic (working draft)*, 22 décembre 2008.
- ⁹⁹ Commission de consolidation de la paix, *Second Review of Progress in the Implementation of the Strategic Framework for Peacebuilding in the Central African Republic (Draft)*, 16 mars 2011.
- ¹⁰⁰ ONU Conseil de sécurité, *Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés, Conclusions concernant les enfants et le conflit armé en république centrafricaine*, 13 juillet 2009 (S/AC.51/2009/2).
- ¹⁰¹ UN OCHA Humanitarian Reform Support Unit, *What is the Cluster Approach?*, accès sur internet le 15 février 2011.

Législation nationale applicable à la protection des enfants

*La liste suivante de textes nationaux comprend des textes spécifiques à la protection des enfants et des textes contenant des dispositions pour la protection des enfants.**

Constitution de la République Centrafricaine (2004)

Code de la famille, Loi N° 97.013 (1997)

Code de la Nationalité Centrafricaine, Loi N° 61.212 (1961)

Code pénal (2010)

Code de procédure pénale, Loi N° 61/265 (2010)

Loi N° 63.406 du 17 mai 1963, fixant la nationalité des enfants nés de deux conjoints qui n'auraient pas contracté un mariage civil légitime et dont la mère est centrafricaine (1963)

Loi N° 64.54 du 2 décembre 1964, modifiant les articles 6, 7 et 10 de la loi N° 61.212 du 20 avril 1961, portant Code de la Nationalité Centrafricaine (1964)

Loi N° 02.011 portant organisation et fonctionnement des tribunaux pour enfants (2002)

Loi N° 97.014 portant orientation de l'éducation (2007)

Ordonnance N° 66/64 du 30 août 1966 modifiant la loi la loi N° 61.212 du 20 avril 1961, portant Code de la Nationalité Centrafricaine (1966)

Politique nationale de protection de l'enfant (2010)

Projet de loi portant protection de l'enfant en danger

** Extrait du document intitulé *Examen du Cadre Normatif de la République Centrafricaine Relatif à la Protection des Personnes Déplacées à l'intérieur de leur Propre Pays : Audit juridique*, Erin Mooney, The Brookings Institution, Project on Internal Displacement, février 2011.*

Normes internationales

Traités internationaux avec signature (S)/ ratification (R)/ adhésion (A)/ succession (D) (Année)	Traités internationaux non signés
<p>Convention relative aux droits de l'enfant (R, 1992)</p> <p>Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (S, 2010)</p> <p>Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (S, 2010)</p> <p>Conventions de Genève I, II, III et IV de 1949 (S, 1966)</p> <p>Protocole I aux Conventions de Genève relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (A, 1984)</p> <p>Protocole II aux Conventions de Genève relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (A, 1984).</p> <p>Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (A, 1991)</p> <p>Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (A, 1981)</p> <p>Pacte international relatif aux droits civils et politiques (A, 1981)</p> <p>Protocole relatif au statut des réfugiés (A, 2005)</p> <p>Convention relative au statut des réfugiés (D, 1962)</p> <p>Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (A, 2002)</p> <p>Convention sur les armes à sous-munitions (S, 2008)</p> <p>Statut de Rome de la Cour pénale internationale (R, 2001)</p> <p>Convention n°182 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les pires formes de travail des enfants (R, 2000)</p> <p>Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (A, 2006)</p>	<p>Protocole III aux Conventions de Genève relatif à l'adoption d'un signe distinctif additionnel</p> <p>Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants</p> <p>Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide</p> <p>Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants</p>





Traités internationaux avec signature (S)/ ratification (R)/ adhésion (A)/ succession (D) (Année)	Traités internationaux non signés
<p>Convention n°29 de l'OIT sur le travail forcé (R, 1960)</p> <p>Convention n°87 de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (R, 1960)</p> <p>Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (A, 2006)</p>	
Actions du Conseil de sécurité des Nations Unies concernant les enfants et le conflit armé en République centrafricaine	
<p>Résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la République centrafricaine</p>	<p>Le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté 7 résolutions sur la République centrafricaine entre 2007 et 2010 dont 7 se réfèrent spécifiquement aux enfants. Il s'agit des résolutions 1769 (2007), 1778 (2007), 1834 (2008), 1861 (2009), 1913 (2010), 1922 (2010), 1923 (2010),</p>
<p>Résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les enfants et le conflit armé</p>	<p>1882 (août 2009) ; 1612 (juillet 2005), 1539 (avril 2004), 1460 (janvier 2003), 1379 (novembre 2001), 1314 (août 2000), 1261 (août 1999)</p>
<p>Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés en République centrafricaine</p>	<p>S/2009/66 (février 2009)</p>
<p>Conclusions du groupe de travail du Conseil de sécurité concernant les enfants et le conflit armé en République centrafricaine</p>	<p>S/AC.51/2009/1 (juillet 2009)</p>

Sources

African News Agency (Afol News) www.afrol.com

UNICEF Brings Books to CAR, 3/17/10

Agence France-Presse (AFP) www.afp.com

Centrafrique: la LRA tue au moins 6 personnes et en blesse une trentaine, 15/03/11

LRA Rebels Kill Two Aid Workers: Military Source, 9/25/09

Agenzia Fides www.fides.org/index.php

AFRICA/CENTRAL AFRICA - "Military reinforcements are on their way to protect the people from the LRA guerrillas," Bishop of Bangassou Tells Fides, 5/19/10

Betancourt, T.S., Brennan, R., Rubin-Smith, J., Fitzmaurice, R., Gilman, S.E.

Sierra Leone's former child soldiers: A Longitudinal Study of Risk, Protective Factors, and Mental Health, *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, 49(6):606-615, 2010

Campagne mondiale pour l'éducation (CME)

www.campaignforeducation.org

Les pires endroits du monde pour les écoliers, 9/10

The Brookings Institution www.brookings.edu/

Project on Internal Displacement, Examen du Cadre Normatif de la République Centrafricaine Relatif à la Protection des Personnes Déplacées à l'intérieur de leur Propre Pays: Audit Juridique, 2/11

Coalition to Stop the Use of Child Soldiers

www.child-soldiers.org

Child Soldiers Global Report, 5/08

Le Confident www.leconfident.net/

Obo, Cible ou Base Arrière de la LRA?, 5/7/08

Cooperazione Internazionale (COOPI)

www.cooopi.org/en/home

Rapport d'évaluation de la Situation Humanitaire dans les Sous-Préfectures d'Obo et Bamouti, Préfecture du Haut Mbomou, 11/10

Danish Refugee Council (DRC) www.drc.dk

Narrative Progress Report to the Peacebuilding Fund on Protection and Livelihood Support to Conflict-Affected Communities and Reintegration of Child Youth ex-EAFGA in CAR (January 2009 – December 2010), 12/21/10

Enough! www.enoughproject.org

Too Far from Home: Demobilizing the Lord's Resistance Army, 2/11

On the Heels of Kony: The Untold Tragedy Unfolding in the Central African Republic, 6/10

Union européenne (UE)

http://eeas.europa.eu/central_african_republic/index_fr.htm

Atlas du Profil Socio-sécuritaire du Nord-ouest et des Stratégies de Réinsertion Sociale et Professionnelle des Ex-combattants dans les Pôles de Développement, 10/10

Foreign Policy www.foreignpolicy.com

The Fastest to Die, 8/3/10

Fund for Peace (FFP) www.fundforpeace.org

Failed States Index, 2010

Human Rights Center/University of Berkeley

<http://hrc.berkeley.edu>

Building Peace, Seeking Justice: A population-based Survey on Attitudes about Accountability and Social Reconstruction in the Central African Republic, 8/10

Humanitarian and Development Partnership Team CAR (HDPT)

<http://hdptcar.net/>

Info Bulletin 157, 10/26/10 – 11/9/10

Info Bulletin 151, 6/21/10 – 6/28/10

Info Bulletin 148, 5/31/10 – 6/7/10

News Bulletin, 6/9/08 – 6/16/08

Human Rights Watch (HRW) www.hrw.org

Congo/Central African Republic: LRA Victims Appeal to Obama, 11/11/10

Etat d'anarchie : Rébellions et exactions contre la population civile, 14/09/2007

International Crisis Group (ICG) www.crisisgroup.org

République centrafricaine : débloquent le dialogue politique inclusif, 9/12/2008

République centrafricaine : anatomie d'un Etat fantôme, 13/12/2007

Nouvelles et analyse humanitaires (IRIN) www.irinnews.org

Idris Gilbert : "Ma passion, c'est l'enseignement mais pour gagner un peu d'argent, je dois cultiver," 21/02/2011

République centrafricaine: Analyse – Les enlèvements perturbent l'aide humanitaire, 4/12/2009

Central African Republic: Who's Who with Guns, 5/9/08

International Relations and Security Network (ISN)

www.isn.ethz.ch

Intel Brief: The Chad Withdrawal, 5/18/10

Mercy Corps www.mercycorps.org

Assessment Mission in the Central African Republic: LRA Hotspots in the Mbomou Prefecture(s), 11/27/10 – 12/2/10

When Peace is not Peaceful: Violence against Women in the Central African Republic, Results of a Baseline Study on Perceptions and Rates of Incidence of Violence against Women, 2009

Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale de la République Centrafricaine

www.minplan-rca.org

Document de stratégie de réduction de la pauvreté (2008-2010), 9/07

Lois nationales et Conventions internationales

Code pénal de la République Centrafricaine, 2010
 Constitution de la République Centrafricaine, 2006
 Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, 2000
 Convention n°182 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
 Statut de Rome de la Cour pénale internationale, 1998
 Convention relative aux droits de l'enfant, 1989

The New York Times (NYT) www.nytimes.com

Uganda Enlists Former Rebels to End a War, 4/10/10

The Observer <http://www.guardian.co.uk/>

On the Frontline against Africa's Bush Killers, 5/16/10

Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) www.unocha.org

Financial Tracking Service (FTS), Requirements, Commitments/ Contributions and Pledges per Cluster, accès sur internet le 3/10/11
 LRA: Regional Overview and Update from Jan – Dec 2010, 2/17/11
 Central African Republic: Humanitarian Access Constraints, 2/11/11
 Analyse de la Situation et des Besoins Humanitaires dans la Sous-Préfecture de Ndélé (Bamingui-Bangoran), 1/11
 Révision de d'appel global à mi-parcours pour la RCA, 14/07/2010
 Visite du Représentant Spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les personnes déplacées, Ndélé, 7/11/10 – 7/12/10
 Appel consolidé pour la République centrafricaine 2010, 30/11/2009

OCHA Humanitarian Reform Support Unit (HRSU)

<http://www.humanitarianreform.org>

What is the Cluster Approach?, accès sur internet le 2/15/11

OpenDemocracy (OD) www.opendemocracy.net/

Regional Military Force Established to Crack Down on Lord's Resistance Army, 10/18/10

Reuters www.reuters.com

Uganda LRA Rebels Extend Reach with New Attacks, 10/8/10

Reuters AlertNet www.alertnet.org

Aid Groups Retreat to Central African Republic's Capital for Safety, 12/1/09

UN Says Must Repair CAR Roads to Deliver Food, 5/15/07

Small Arms Survey www.smallarmssurvey.org

The Central African Republic and Small Arms: A Regional Tinderbox, 12/08

Sudan Tribune www.sudantribune.com

US Lawmakers Pass Legislation to End LRA Rebels' Atrocities, 5/14/10

Nations Unies (ONU) www.un.org

Second Review of Progress in the Implementation of the Strategic Framework for Peacebuilding in the Central African Republic (Draft), 3/16/11

CAR signs Optional Protocol on the involvement of children in armed conflict (OPAC), 9/27/10

The Top 5 Most Ignored Humanitarian Crises, 8/23/10

Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés (A/64/742–S/2010/181), 13/04/10

Conclusions du groupe de travail du Conseil de sécurité concernant les enfants et le conflit armé en République centrafricaine (S/AC.51/2009/2), 13/07/09

Cadre Stratégique pour la Consolidation de la Paix en République Centrafricaine 2009-2011 (PBC/3/CAF/7), 9/06/09

Peacebuilding in the CAR: The Case for Increased Donor Management, Spring 2009

Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés (A/63/785–S/2009/158), 26/03/09

Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés en République centrafricaine (S/2009/66), 3/02/09

Mapping of Resources and Gaps for Peacebuilding in the Central African Republic (Working draft), 12/22/08

Résolution sur le Sommet mondial de 2005 (A/RES/60/1), 24/10/05

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

www.unicef.org

Situation Analysis of Children and Women in CAR, 9/10

Central Africa: N'Djamena Child Soldiers Conference, 6/6/10

En République centrafricaine, des enfants de nomades récemment sédentarisés vont à l'école, 13/5/10

MRM Field Manual: Monitoring and Reporting Mechanism on Grave Violations against Children in Situations of Armed Conflict, 4/10

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

www.undp.org

Indice de développement humain, 4/11/10

Annual Report on the Central African Republic, 6/07

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

www.unhcr.org

UNHCR Operation in CAR - Fact Sheet, 3/11

Global Appeal 2010 – 2011 for the Central African Republic, 6/10

U.S. Department of State www.state.gov

2009 Country Report on Human Rights Practices: Central African Republic, 3/11/10

2007 Country Report on Human Rights Practices: Central African Republic, 3/11/08

Watchlist on Children and Armed Conflict www.watchlist.org

Getting It Done and Doing It Right: Monitoring & Reporting Mechanism on Children and Armed Conflict, 1/08

Watchlist on Children and Armed Conflict c/o Women's Refugee Commission
122 East 42nd Street, 11th floor - New York, NY 10168-1289 • Phone: 212.551.2941 • Fax: 212.551.3180
Email: watchlist@watchlist.org • Access reports at: www.watchlist.org